

CRPE – Session 2016

Rapport de jury

Session présidée par :

Mme Brigitte Kieffer,

**Inspectrice d'académie-Directrice des services
départementaux de l'Education nationale des
Côtes d'Armor**

Remerciements

Mme Brigitte KIEFFER, Présidente du jury académique du CRPE, tient à remercier les coordonnateurs des épreuves d'admissibilité et d'admission pour leur précieuse contribution à la rédaction de ce rapport.

- Mme Jocelyne LEAL, IA-IPR - Français
- M. Gilles PATRY, IA-IPR - Mathématiques
- M. Fabrice DAVID, Chargé de mission - Langues et Cultures Régionales
- M. Julien GAGNEBIEN, IA-IPR - Éducation Physique et Sportive
- Mme Myriam MENAGER, IEN - Circonscription de Loudéac
- M. Alain LANDEAU, IEN - Circonscription de Châteaubourg
- Mme Cécile CRESPIEN, IA-IPR - Anglais

Sommaire

1. Épreuves d'admissibilité

1.1. Épreuve écrite de français

1.1.1. *Résultats obtenus dans l'académie*

1.1.2. *Analyse des trois parties de l'épreuve*

1.2. Épreuve écrite de mathématiques

1.2.1. *Résultats obtenus dans l'académie*

1.2.2. *Analyse du sujet*

1.2.3. *Quelques conseils aux candidats*

1.3. Épreuve écrite en langue régionale

1.3.1. *Résultats obtenus dans l'académie*

1.3.2. *Commentaire guidé d'un texte en langue bretonne*

1.3.3. *Traduction en français*

2. Épreuves d'admission

2.1. Première épreuve orale : mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat

2.1.1. *Résultats obtenus dans l'académie*

2.1.2. *Le déroulement de l'épreuve*

2.1.3. *Ce qui est évalué*

2.1.4. *Remarques sur la prestation des candidats*

2.2. Deuxième épreuve orale : entretien à partir d'un dossier

2.2.1. *Première partie*

2.2.2. *Deuxième partie*

2.3. Épreuve orale en langue régionale

2.3.1. *Résultats obtenus dans l'académie*

2.3.2. *Remarques sur la prestation des candidats*

3. Statistiques

3.1. Concours de professeurs des écoles publics

3.1.1. *Postes par département*

3.1.2. *Résultats globaux*

3.1.3. *Résultats par concours*

3.1.4. *Résultats par épreuve*

3.2. Concours de professeurs des écoles privés

3.2.1. *Postes par département*

3.2.2. *Résultats globaux*

3.2.3. *Résultats par concours*

3.2.4. *Résultats par épreuve*

1. Épreuves d'admissibilité

1.1. Épreuve écrite de français

Descriptif de l'épreuve

Durée : 4 heures

Notation : 40 points

1. Première partie : 11 points
2. Deuxième partie : 11 points
3. Troisième partie : 13 points

5 points permettent d'évaluer la correction syntaxique et la qualité écrite de la production du candidat.

Toute note égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

Finalités :

- Évaluer la maîtrise de la langue française et les connaissances sur la langue ;
- Évaluer la capacité à comprendre et à analyser des textes ;
- Évaluer la capacité à apprécier les intérêts et les limites didactiques de pratiques d'enseignement du français.

1.1.1. Résultats obtenus dans l'académie

La moyenne de l'épreuve de français a atteint 23,6 sur 40 (soit 11,8 sur 20), elle est légèrement supérieure à celle de l'an dernier qui était de 23 sur 40.

Les notes se sont échelonnées de la manière suivante :

Entre 0 et 5	Entre 5 et 10	Entre 10 et 15	Entre 15 et 20	Entre 20 et 25	Entre 25 et 30	Entre 30 et 35	Entre 35 et 40
2015 0,3%	2015 2%	2015 5,9%	2015 16,2%	2015 27,3%	2015 28,6%	2015 6,4%	2015 3,3%
2016 0,3%	2016 0,9%	2016 7,2%	2016 19,5%	2016 30,6%	2016 29,1%	2016 11,1%	2016 1,3%

Ces résultats témoignent d'une manière globale de la qualité des copies rédigées lors de cette épreuve, ce qu'indique la moyenne générale.

On ne peut que souligner le faible nombre de candidats qui produisent un écrit en-dessous de 10 sur 40.

Si cela est satisfaisant, le faible pourcentage de notes au-dessus de 35 sur 40 indique cependant que des progrès peuvent encore être réalisés. Trop de copies restent moyennes. Les candidats les mieux armés doivent pouvoir tirer un meilleur profit de leurs compétences littéraires. Il est apparu que les conseils énoncés dans le rapport de jury de la session 2015 ont en partie été suivis d'effets. Il peut donc être intéressant de se reporter à ce document qui complète les remarques qui suivent.

1.1.2. Analyse des trois parties de l'épreuve

RAPPEL

L'épreuve écrite de français est l'une des deux épreuves d'admissibilité. Elle se décompose en trois parties.

Ces trois parties sont évaluées comme suit :

- Question relative aux textes proposés : notée sur 11 points.
- Connaissance de la langue : notée sur 11 points.
- Analyse de supports d'enseignement, notée sur 13 points.

On peut donc considérer que cette épreuve, dans sa globalité, cherche à évaluer les compétences de lecture et d'écriture du candidat mais aussi ses connaissances grammaticales, lexicales, phonologiques et enfin sa capacité d'analyse critique en didactique.

Ces compétences centrées sur la maîtrise de la langue française ne sont évaluées qu'à l'écrit.

Les cinq points restants sont attribués aux candidats en fonction de la qualité orthographique de leur expression écrite.

PREMIÈRE PARTIE : QUESTION RELATIVE AUX TEXTES PROPOSÉS

Cette année, les candidats ont été confrontés à un corpus de textes centrés sur le thème de la fraternité. Comme l'année précédente, des essais et des textes littéraires étaient associés. Cette diversité générique n'est pas pour surprendre ceux qui ont préparé l'épreuve. Les textes de nature philosophique voire politique ou sociale ont bien pour base commune d'interroger le concept de fraternité. Les deux textes littéraires, celui de Victor Hugo et celui de René Char, se rattachent à la même thématique, sous un aspect moins littéral, et supposent donc une modalité de lecture différente.

On rappellera que l'objet de l'épreuve reste de placer le candidat dans une situation qui lui permet de faire la preuve de ses capacités de lecture plurielle : cette compétence s'exprime en mettant en place des stratégies qui varient selon la nature des textes proposés.

Le corpus était composé des textes suivants : un extrait de « *Penser la fraternité* » de Bruno Mattéi, conférence prononcée en 2004, un extrait des *Misérables* de Victor Hugo paru en 1862, un fragment de « *Feuillets d'Hypnos* », datés de 1943 - 1944 de René Char, un extrait de Bernard Chambaz « *Petite philosophie du vélo* » paru en 2014, et enfin un extrait de « *Plaidoyer pour la fraternité* » d'Abdennour Bidar paru en 2015.

Si les cinq textes s'inscrivent dans trois siècles différents, le XIX^e, le XX^e et le XXI^e siècle, le contexte à rappeler est en premier lieu le contexte actuel qui questionne à nouveau les concepts fondateurs de notre République, autant que cela a pu l'être au XIX^e siècle où ils ont dû s'imposer ou au XX^e siècle où ils ont été à la fois menacés et invoqués, lors de la Seconde Guerre mondiale par exemple.

On rappellera que la contextualisation des supports soumis à réflexion permet de rendre compte de la pertinence du groupement à étudier.

- Le premier texte est celui de Bruno Mattéi, professeur de philosophie honoraire à l'IUFM de Lille. Le concept de fraternité est selon lui un concept « dérangeant » parce que mal défini. Quant à la manière d'organiser une société fraternelle, de traduire en lois et en institutions ce concept fondateur, cela reste tout aussi vague et explique son exclusion de la sphère publique au profit de la sphère privée.
On retrouve dans ce texte l'intitulé du sujet soumis à la réflexion du candidat.
- Le deuxième texte est celui de Victor Hugo. Dans ce court extrait, le narrateur décrit un jardin à l'abandon dans lequel toutes les espèces végétales croissent et se mêlent. Tout se mélange, tout s'assemble. Le jardin devient la métaphore de la fraternité et l'auteur, dépassant la simple description, confère à son discours un registre lyrique et solennel. Le mystère de cette fusion des différences s'inscrit alors dans le sacré de la vie. Le champ lexical du religieux et les nombreuses comparaisons pouvaient servir d'appui à l'interprétation de ce passage romanesque.
- Le troisième extrait est composé du fragment n°128 de René Char. Dans ce recueil composé de notations brèves, le plus souvent poétiques, l'auteur évoque son combat de résistant. L'épisode relaté confronte des villageois pris en otage, soumis à la brutalité des SS, et le résistant caché que personne ne dénonce. Celui-ci livre à la fin de la scène le sentiment qui l'envahit, celui de l'amour pour ces hommes qui le protègent par leur silence. La valeur universelle de cette résistance muette touche alors au sublime.
- Dans le quatrième texte extrait de « *Petite philosophie du vélo* », Bernard Chambaz, romancier, poète et historien, propose une réflexion à partir d'une expérience vécue : la pratique du vélo par un groupe d'amis devient expérience de fraternité. Parce qu'il y a partage de souvenirs, d'actions et de valeurs, parce que cela s'inscrit dans la durée, ce qui les rassemble devient de plus en plus important. L'esprit de fraternité naît alors de ces liens tissés en commun. Cela conduit l'auteur à définir la fraternité comme le concept qui associe à la fois partage moral et partage social.
- Abdenour Bidar, philosophe, propose une réflexion résolument actuelle. Son texte est non seulement une argumentation mais un plaidoyer. Cela signifie qu'il est nécessaire, pour lui, de mettre son engagement politique et social en avant. Il milite pour une fraternité universelle et contre un repli identitaire. Alors que les notions de liberté et d'égalité doivent dépasser une conception individuelle pour inclure autrui dans leur définition, le concept de fraternité inclut d'emblée la figure de l'Autre. L'amitié, l'empathie, l'estime de l'autre sont constitutives de la définition du mot. Ce concept est donc central dans la devise de la République.

L'autre idée essentielle développée dans cet extrait est que cette fraternité universelle pour laquelle plaide l'auteur s'apprend et doit faire l'objet d'une éducation.

SAVOIR LIRE

On peut ainsi dégager les échos qui existent entre les textes du corpus, de même que les inflexions propres à chaque auteur. On peut noter que la spécificité du dernier texte a souvent été sous-estimée et que la métaphore de Victor Hugo a parfois été mal comprise.

On en retirera l'idée que seule une lecture très attentive des textes permet de traiter avec précision le sujet de composition française.

Le jury a constaté cette année que le sujet a été traité dans la plupart des cas de manière satisfaisante.

- Les candidats ont été sensibles au thème proposé et cela s'est traduit par des exposés le plus souvent intéressants, quelle que soit par ailleurs la qualité de l'expression de chaque copie.
- Les textes proposaient un contenu suffisamment explicite pour permettre à chacun d'exprimer des idées sur le thème de la fraternité.
- En général, les règles de composition sont connues et respectées, ce qui confère une organisation de base aux idées développées, et cela dans la très grande majorité des cas.

Comme les années précédentes, le jury a cependant encore constaté que certains candidats n'apportaient pas le soin suffisant à la rédaction, tant dans le domaine de l'écriture que celui de la lisibilité graphique. On insistera sur la nécessité de se servir d'un stylo adapté à l'exercice et d'écrire toutes les deux lignes. Même si on peut penser que ces consignes vont de soi quand on se place dans une situation de communication écrite, le jury tient à les rappeler aux candidats qui peuvent ainsi très facilement mettre en valeur leur discours. Les alinéas, les marques de structuration en parties et en paragraphes ne sont pas superflus mais témoignent de la rigueur qui s'impose à tout candidat soucieux de se faire comprendre.

Outre ces considérations formelles, il reste à développer au mieux ses capacités d'écriture. On attend que le candidat s'exprime clairement et avec précision. C'est un critère majeur dans la mesure où le niveau de compétence en maîtrise de la langue écrite est un élément essentiel des compétences attendues d'un professeur des écoles.

Chacun dispose d'un bagage lexical et syntaxique. Il reste à le mobiliser dans diverses situations de préparation au concours. Il n'y a rien là qui ne s'apprenne. C'est l'entraînement qui reste la meilleure manière d'automatiser des procédures d'écriture qui se révéleront d'autant plus indispensables au moment du concours que ce jour-là, il faudra écrire vite et bien.

Le sujet de cette année était libellé de la manière suivante :

« Selon les textes du corpus, qu'est-ce que la fraternité et comment la faire vivre ? »

Ont été relevées deux questions primordiales.

La première porte sur **l'implication personnelle du candidat** : comment introduire une quelconque subjectivité dans une composition, quand le sujet indique explicitement : *« Selon les textes du corpus ... »* ?

La seconde porte sur **la notion de synthèse**. Même si cette référence tend à s'atténuer au fil des années, l'historique du concours conduit encore certains candidats à se méprendre sur ce qui est attendu d'eux.

En abordant ces deux questions, il est sans doute possible d'apporter quelques éléments de clarification. Le sujet de cette année 2016 peut nous servir d'exemple.

Il semble que les candidats se posent des questions sur ce qui est attendu dans cette partie de l'épreuve en se référant à d'autres exercices littéraires codifiés. C'est ainsi que certains pensent à la dissertation, au commentaire composé, à la synthèse de textes, ou encore à la question sur

corpus qui sont tous des exercices d'écriture codés, en place dans différents examens ou concours.

La composition attendue est, dans le cadre du CRPE, différente de toutes ces références. Il s'agit de répondre à une question posée dans l'énoncé du sujet, en s'appuyant sur une lecture pertinente des textes et en développant une argumentation qui produit une réponse fondée. C'est dans ce cadre que le jury souhaite cette année apporter des précisions sur la notion de développement d'une pensée personnelle.

- L'implication du candidat ne signifie pas qu'il ait à développer des idées purement subjectives sur le thème cité dans le sujet. **Il intervient personnellement quand il élabore, à partir de la question posée, une problématique et organise un raisonnement.**

- Or, beaucoup de candidats, s'ils ne confondent plus thématique – ici la fraternité – et problématique, confondent encore **problématique et plan**. Cela a été particulièrement frappant cette année dans la mesure où le sujet posait deux questions et qu'il était possible de choisir de répondre à la première question dans la première partie du devoir et à la seconde dans la deuxième partie du devoir. C'est ce que la très grande majorité des candidats a fait. Ce choix a été jugé recevable mais n'exonérait en rien le candidat de l'élaboration d'une problématique.

Qu'attendait-on de plus ?

Une problématique peut par exemple se dégager du contexte :

Le dernier texte, le plus récent, livrait le contexte actuel en posant la question de la fraternité comme dépassement des clivages communautaires et refus du repli sur soi.

Mais dans d'autres contextes encore, la notion de fraternité trouve à s'exprimer :

lesquels ? Les autres textes du corpus évoquaient d'autres situations. Définir la fraternité est tout aussi problématique quand on prend en compte la disparité des opinions émises dans le corpus. En recherchant les oppositions comme les consensus, il était possible d'avancer vers une clarification de ce concept.

Ce que ces questionnements mettent en lumière, c'est le cheminement possible d'une pensée qui prend bien appui sur les textes du corpus, mais permet également au candidat de construire une réflexion personnelle. Le tout est que le questionnement soit assez large pour évoquer les positions retenues par les différents auteurs.

On peut ainsi remarquer que la première qualité du lecteur consiste à poser des questions aux textes qu'il lit et à les mettre en relation les uns avec les autres. C'est bien d'une modalité de lecture spécifique dont on parle alors.

- La question de **la paraphrase**

Face à des textes informatifs ou argumentatifs dans lesquels les auteurs cherchent à développer leur pensée avec clarté, le danger de la simple redite est réel. Il y a paraphrase quand le candidat reproduit le discours de l'auteur sans rien y apporter de personnel, sans mise en valeur, sans hiérarchisation, sans correspondance, sans commentaire. On l'a dit précédemment, le fait de questionner les textes permet de prendre du recul, de donner du relief à telle ou telle affirmation. C'est sans doute ce que certains candidats tentent de faire en citant les textes. Cela est recevable sous réserve que la parole des auteurs ne dévore pas celle du candidat dont il s'agit d'apprécier les qualités d'expression. Il faut donc procéder avec mesure. Une autre manière de traiter du contenu des textes sans recourir à la paraphrase reste de nommer un procédé d'écriture, de relever un champ lexical, de repérer un registre comme le lyrisme de Victor Hugo ou de relever les comparaisons qu'il utilise.

La mise en écho des textes, soit parce qu'ils convergent, soit parce qu'ils divergent, reste encore une des meilleures façons de prendre de la distance et de conduire un raisonnement sur la définition ou la mise en œuvre de la fraternité dans notre société.

Comment renforcer ses compétences de lecture et se préparer au concours ?

Il ne faut rien négliger : apprendre à traiter des textes informatifs ou argumentatifs est indispensable. Il faut partir de l'idée selon laquelle rien ne laisse entendre que les corpus du concours seront constitués de textes littéraires et narratifs. Savoir lire, c'est savoir se mettre à distance de tous types de textes, c'est savoir les juger, en apprécier le contenu et la manière de dire propre à chaque auteur.

Les candidats doivent ainsi se préparer à des lectures de tous types et de genres variés.

Cela signifie donc que le professeur des écoles ne peut ignorer les procédures de lecture qui prévalent en fonction des genres. La manière dont on lit un texte dépend de la nature du texte et cette remarque fondamentale rend compte des enjeux des programmes de lecture en vigueur à l'école élémentaire.

Pour développer ses compétences de lecture, indispensables à tout professeur des écoles de la maternelle au cycle 3, il importe de s'exercer toute l'année sur des textes divers. Les sujets de concours disponibles sur les sites de l'Éducation nationale doivent permettre à chacun de s'entraîner.

Ces pratiques de lecture peuvent se renforcer en travaillant l'analyse textuelle dans les manuels de lycée. On conseillera aux candidats de travailler les textes du XIX^e et XX^e siècle de manière prioritaire.

Travailler sur des groupements de textes est indispensable.

Chacun a déjà acquis un certain niveau dans la compétence de lecture. Chacun est donc à même de traiter le sujet. Il est pour autant certain que s'entraîner à lire et à rédiger par écrit ce qui est dit et comment cela est dit, ou bien encore rechercher l'effet que l'auteur vise à produire sur le lecteur sont des pistes de travail qui permettent au candidat, dans le temps imparti, de donner le meilleur de lui-même.

L'épreuve, même composée de textes à la portée de tous, reste donc exigeante.

SAVOIR ECRIRE

Si la compétence de **lecture** est évaluée dans cette composition, la compétence d'**écriture** l'est aussi.

La cohérence de l'exposé du candidat lors de la première partie de l'épreuve est essentielle. On mesure ainsi sa capacité à se poser des questions sur un thème majeur et à construire un raisonnement qui conduit à proposer une ou plusieurs réponses recevables au regard de la démonstration. Cet exercice est rigoureux mais essentiel. C'est dire si l'annonce de la problématique, celle du plan et une présentation graphiquement correcte le sont également.

Tous les textes doivent être abordés, tous doivent être mis en regard les uns par rapport aux autres, quitte à signaler que tel ou tel n'aborde pas tel ou tel aspect du problème.

Pour affiner ces remarques générales, on signalera les points sur lesquels les membres du jury ont insisté.

- Il a été tenu compte de **la cohérence** d'ensemble qui suppose que les questions posées en introduction fassent l'objet d'une reprise et qu'une réponse soit apportée dans la conclusion. Il est donc conseillé aux candidats, quel que soit le temps qu'ils sont amenés à consacrer à cette partie, de ne pas négliger ces deux points forts de leur exposé.

- On a constaté cette année **des introductions bien trop longues** au regard du devoir. Cela signifie que le candidat consacre trop de temps à un exercice imposé. Certes, l'introduction doit intégrer un certain nombre d'informations et on attend que le sujet soit présenté, que les auteurs soient cités, que la problématique et le plan soient énoncés. Mais cela doit se faire avec beaucoup de concision.
- D'autre part, les correcteurs ont souvent regretté que l'analyse des textes commençait dans l'introduction : une simple présentation suffit.
- A l'inverse, on a pu déplorer l'absence ou **la pauvreté de certaines conclusions**. C'est pourtant là le moment de rappeler la rigueur de son raisonnement et de répondre avec précision à la question soulevée par le sujet.

Réussir cette épreuve de composition écrite, c'est témoigner de son niveau de compétence dans l'expression organisée de sa pensée.

Écrire, c'est réussir à exprimer clairement ce qu'on pense du thème commun abordé par les auteurs du corpus. Pour cela, outre des connaissances de termes littéraires qui facilitent la tâche du rédacteur sans être pour autant toujours indispensables, il faut maîtriser la syntaxe et le lexique. Chacun comprend bien que ces connaissances en situation sont présentes à des niveaux de maîtrise différents selon chaque candidat.

La richesse lexicale, la variété des structures syntaxiques, l'emploi à bon escient de connecteurs, les reprises ou les marques énonciatives par exemple sont discriminants. Ici encore, c'est par la pratique qu'on acquiert à la fois la vitesse nécessaire, la connaissance du mot juste et la mise en œuvre d'un discours fluide.

De plus, l'expression de la problématique engage la qualité du développement qui suit. Une procédure-type consisterait à faire se succéder un temps d'analyse texte par texte, puis une phase de croisement des idées communes à plusieurs textes (ou en opposition). L'étape suivante devrait conduire à exprimer une problématique dont la forme la plus simple est une question. Cela permet l'élaboration d'une pensée cohérente et sert de fil conducteur. On conclura en rappelant que le jury s'est encore montré sensible aux qualités de rédaction des candidats.

Tant en termes d'écriture, d'aisance à composer, de précision lexicale que de rigueur syntaxique, une bonne maîtrise écrite du français est un atout indispensable à tout futur enseignant.

On rappellera que 5 points sont attribués à l'orthographe et que ces points sont attribués au vu de l'ensemble de l'épreuve. Pour autant, c'est bien dans la première partie que les qualités d'écriture et a contrario les déficiences peuvent être constatées. Le jury tient compte des erreurs proprement orthographiques et prête une attention particulière au respect des règles, tant au niveau de la phrase que du texte.

La lecture du sujet de la session 2015 est vivement conseillée, de même que celui de la session 2014 .

DEUXIÈME PARTIE : CONNAISSANCE DE LA LANGUE

Cinq questions étaient posées aux candidats. Elles portaient à la fois sur des connaissances lexicales et syntaxiques.

Le niveau de connaissance ne dépasse pas celui d'une classe de troisième. Il est donc vivement conseillé aux candidats de ne pas négliger cette partie qui prend peu de temps et permet

d'assurer une bonne prestation. L'épreuve ne porte que sur les connaissances de base, et tout s'apprend. C'est donc bien la partie la plus facilement accessible de l'épreuve de français.

Comment se préparer ? Il existe des cahiers de TD de la 6^e à la 3^e qui passent en revue toutes les notions grammaticales à réviser. Même si on pense avoir les connaissances fondamentales nécessaires, il est important de vérifier qu'elles sont bien mémorisées. Ces cahiers d'exercices, accompagnés de leurs corrigés, devraient être utiles aux candidats qui n'ont pas eu l'occasion de faire de la grammaire depuis le collège.

On rappellera qu'il existe une terminologie grammaticale officielle dans l'Education nationale éditée sous forme d'un livret datant de 1997. Elle peut s'avérer particulièrement intéressante pour les candidats.

La dernière réforme de l'orthographe date de 1990. Le B.O. n°3 du 19 juin 2008 indique que l'orthographe « revisitée » est recommandée, elle devient l'orthographe de référence. Elle va donc progressivement s'imposer dans l'usage. Pour autant, le B.O. n°18 du 3 mai 2012 énonce clairement qu'aucune des deux formes orthographiques (traditionnelle et rénovée) n'est fautive.

Première question

Il importe, pour chacune des questions, de lire avec attention ce qui est demandé.

Cette année, la première question portait sur un passage relativement long d'un extrait du texte de Victor Hugo.

« ... vous relèverez et classerez selon leur temps les verbes conjugués ; vous justifierez l'emploi de ces temps dans le texte. »

Deux notions sont ici convoquées : la première est celle de verbe conjugué, la seconde, implicite, de valeur des temps.

Vu le nombre d'occurrences contenues dans le texte, il était important de réaliser un tableau. Il était évidemment judicieux de procéder aux deux opérations demandées de manière conjointe : relever et classer. Afin de n'oublier aucune occurrence, une lecture attentive s'imposait. Les verbes étant conjugués au présent, à l'imparfait et au plus-que-parfait, le relevé ne devait pas présenter de difficulté. Cependant, le jury a constaté que la conjugaison du plus-que-parfait n'était pas toujours connue.

La principale difficulté tenait à la compréhension de l'injonction « justifier l'emploi ».

On rappellera que les temps verbaux ont des valeurs temporelles, aspectuelles et modales et que l'emploi de tel ou tel temps, dans un texte, renvoie à l'une ou l'autre de ces valeurs qu'il est susceptible de porter. La question est donc une question grammaticale contextualisée. C'est dans le cadre du texte qu'il importe de situer le choix de la valeur du temps.

La question portait sur la valeur aspectuelle de ces temps de l'indicatif. Les manuels de grammaire du collège présentent de manière très simple les différentes valeurs aspectuelles de ces temps. Il faut donc revoir ces leçons.

Deuxième question

Elle portait sur l'analyse d'une périphrase verbale, construction composée d'un verbe au plus-que-parfait suivi d'un verbe à l'infinitif. L'identification de cette forme verbale était seule demandée.

Troisième question

L'introduction d'un passage du texte de René Char était proposée à l'étude au travers d'une notion de grammaire textuelle, celle des substituts. Tout texte se construit dans un système de reprises et d'annonces nouvelles. La cohérence est assurée par ces reprises qui grammaticalement prennent le nom de substituts. Cette notion est d'autant plus importante à

maîtriser qu'elle assure la bonne compréhension d'un texte ou au contraire entraîne des contresens.

Les candidats devaient donc retrouver dans le passage les différentes désignations des villageois.

La difficulté ne résidait pas dans la compréhension du texte et du lien entre les phrases, mais du fait que les reprises étaient plus ou moins directes et fidèles. Ainsi, le groupe nominal « *des yeux anxieux et bons* », expression métonymique, faisait bien partie du relevé à opérer alors que seul un élément physique des villageois était nommé.

La deuxième partie de la question interrogeait sur l'effet produit sur le lecteur. Outre la périphrase citée précédemment, on relevait le terme « *mes semblables* » en fin de paragraphe. Cela permettait de traduire le sentiment de proximité entre le narrateur et les villageois.

On remarque une fois encore l'insertion des questions de grammaire dans le corps du texte et le passage d'une simple dénomination à une interprétation. Signe, si besoin est, de l'importance des connaissances grammaticales dans le développement de la compétence de lecture.

Quatrième question

« *Les clés sur la porte* ». Il était demandé d'analyser la construction de la phrase et l'effet produit. On attendait simplement que les candidats remarquent l'absence de verbe, ce qui fait de cette phrase, une phrase non verbale ou nominale.

Le jury a accepté deux interprétations. D'une part, on pouvait y lire comme un écho de l'ordre donné par les SS (discours indirect libre sans marque annonciatrice) ou bien y voir un effet de la précipitation des villageois et de la vitesse avec laquelle il leur était demandé de tout abandonner.

Cinquième question

Cette question évaluait les connaissances lexicales du candidat.

Tout d'abord, une phrase du texte de René Char était citée : « *A quelques kilomètres de là, ils suivaient mes consignes et restaient tapis.* » On demandait de définir le mot « tapis » et d'en donner deux synonymes.

On remarquera que l'explication lexicale est contextualisée, ce qui engage le candidat à proposer des synonymes qui eux aussi prennent en compte le contexte. La même exigence s'impose quant aux synonymes proposés.

La même remarque doit être émise quant à la seconde partie de la question, qui porte sur le mot « échéance ». Il est demandé de décomposer ce mot. Il s'agit donc de vérifier si les procédés de création lexicale sont connus des candidats.

On a pu remarquer que les notions de préfixe, de radical et de suffixe étaient souvent ignorées. Les principaux mécanismes lexicaux méritent donc une révision.

En conclusion, on rappellera qu'une remise à niveau en grammaire n'est jamais superflue. La grammaire scolaire est spécifique et ne peut se confondre avec la linguistique. Enfin, les notions utilisées à l'école et enseignées au collège et au lycée évoluent, se précisent, d'autant qu'il s'agit de mettre ces connaissances au service de l'aptitude à lire et à écrire. Il est donc important pour tout candidat de vérifier que des lacunes importantes ne se sont pas inscrites dans son parcours de formation, et dans ce cas d'y remédier.

La conjugaison des verbes reste toujours un souci alors que chaque année des questions sur l'analyse de formes verbales sont posées. Les temps composés de l'indicatif ne sont pas connus de tous et on a pu relever des confusions qui ne sont pas acceptables.

L'autre point très mal abordé a été celui qui concernait la formation des mots : les connaissances lexicales sont essentielles dès l'école primaire, où l'enrichissement du vocabulaire tient une place importante. Chaque année au concours, une question est posée qui concerne ce domaine de connaissance. Là encore, on ne peut qu'encourager les candidats à bien se préparer.

On rappellera aussi l'importance de la concision des réponses et surtout de leur précision. Donner des informations qui ne sont pas demandées revient à révéler qu'on ne comprend pas correctement la question posée et que les notions grammaticales ne sont pas acquises. On insistera sur la nécessité de schématiser ses réponses, à l'aide d'un tableau par exemple. Cette année, les candidats, plus nombreux, n'ont pas hésité à le faire pour leur plus grand profit.

TROISIÈME PARTIE : ANALYSE DES SUPPORTS D'ENSEIGNEMENT

Les connaissances didactiques des candidats sont évaluées dans cette dernière partie de l'épreuve écrite. Le candidat doit être préparé à exposer clairement les tenants et les aboutissants de l'analyse qu'il fait des supports didactiques.

Analyse des questions

Le corpus proposé en analyse didactique comprenait trois documents : la retranscription d'une séance de langage en petite section de maternelle, un extrait de l'album « *Petit ours brun* » et un extrait des documents ressources proposés sur le site de l'Education nationale pour la mise en œuvre du programme de l'école maternelle, programme 2015.

Il s'agissait donc d'analyser les documents en tenant compte de la priorité donnée au langage oral à l'école maternelle.

Première question

« *Dans le document 1, quelles sont les compétences visées ?* »

La connaissance du programme 2015 de l'école maternelle permettait de rattacher cette question au domaine « *Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions* ». Dans ce cadre, un axe se dégageait principalement : apprendre à entrer en communication avec autrui. Dans la séance retranscrite, il s'agissait d'observer les interactions entre un groupe d'élèves et l'enseignant. C'est le discours de l'enseignant qui est porteur d'apprentissage. Il va permettre aux enfants de mieux comprendre et d'acquérir progressivement un langage de communication plus riche et mieux structuré.

On notera que les candidats ont souvent confondu compétences et objectifs de la séance. Le retour sur les programmes devrait aider à mieux distinguer les deux notions.

Deuxième question

« *Quels objectifs d'apprentissage l'enseignante poursuit-elle ?* »

L'enseignante a retenu deux objectifs : d'une part, développer la prise de parole des élèves dans un petit groupe de pairs, d'autre part, centrer l'apprentissage sur un vocabulaire particulier. La situation retenue, habiller une poupée pour la préparer à sortir, est une situation quotidienne, vécue par les enfants, évoquée dans les albums qui leur sont lus. Ils vont ainsi être amenés à mobiliser le vocabulaire qu'ils possèdent et à l'introduire dans l'échange verbal. Même si chacun s'adresse à l'enseignante, tous écoutent et proposent d'autres termes, ce qui contribue à l'enrichissement lexical de tous. On remarquera que les enfants parlent par mots et que c'est ce niveau de lexique de base qui est ici objet d'apprentissage. Les questions de syntaxe ne sont pas évoquées et ne le seront vraisemblablement que bien plus tard quand les élèves s'exerceront à composer des phrases.

Troisième question

« *A quel moment de la journée et de l'année placeriez-vous cette séance ?* »

Certains candidats ont pu être déstabilisés par cette question. Pour en comprendre l'intérêt, il fallait sans doute établir un parallèle avec le vécu des élèves. On pouvait alors penser que le

moment où eux-mêmes se déshabillent, lors de l'entrée en classe par exemple, permettait d'établir une correspondance avec leur propre situation. Le tout est que les élèves donnent du sens à la situation d'apprentissage qui leur est proposée.

L'acquisition du langage, qui est bien l'objectif de la séance, tend à mettre en évidence le fait que ce n'est pas en une seule fois qu'un domaine lexical peut être intégré. Pour permettre aux élèves de s'approprier du vocabulaire et s'en servir pour communiquer, il importe donc qu'à plusieurs moments de l'année les élèves soient placés en situation de réactiver ces apprentissages.

On remarquera, à partir des vêtements cités, que la scène se passe en hiver. On peut donc penser que la déplacer sur des saisons différentes permettrait de réactualiser certains termes et d'en introduire des nouveaux, dans un mouvement de mise en réseau.

On perçoit bien que la justification des propositions émises par les candidats joue un rôle majeur dans l'appréciation de leurs réponses : la connaissance des mécanismes d'acquisition du langage reste un élément essentiel permettant de comprendre la question et de la traiter à bon escient.

Quatrième question

« Quelles sont les fonctions de la parole magistrale dans cette séance ? »

Après avoir lancé l'exercice, entourée d'un groupe d'élèves, l'enseignante va encourager chaque élève à s'exprimer. Pour cela, de manière systématique, elle valide toutes les propositions des élèves. Avant de reformuler en phrase complète, avant de préciser ou de rechercher un ordre dans le processus de l'habillage de la poupée, elle va accepter les propositions des élèves. Sur le plan didactique, c'est là privilégier le concept de tâtonnement, d'essai, avant celui de réussite. Pour apprendre, il faut s'exercer et c'est bien ce que démontre la transcription de cette séance. Dans un deuxième temps, l'enseignante va aider les élèves à s'exprimer et à réaliser le projet commun. Pour cela, elle a choisi une situation ludique et simple qui convient à tous. Elle oriente la recherche des élèves, en particulier en demandant s'il ne faut pas faire quelque chose avant et autre chose après. En introduisant l'ordre chronologique, elle structure la tâche que les élèves réalisent. Enfin, elle incite à poursuivre le travail et surtout à ne pas perdre de vue l'objectif, la promenade en hiver.

L'enseignante met en place un étayage constant qui permet aux élèves d'atteindre collectivement l'objectif poursuivi : habiller la poupée, et au-delà s'exercer à la prise de parole et à l'enrichissement lexical d'un vocabulaire de communication, ce qui est bien l'enjeu déterminant de l'école maternelle.

Cinquième question

« A quelles modalités d'apprentissage mises en avant dans le programme 2015 cette séance renvoie-t-elle ? »

Le terme de « modalité » a parfois dérouté certains candidats. A l'inverse de la notion d'objectif qui oriente la réflexion vers ce qu'on cherche à atteindre, la notion de modalité exprime la question du « comment » y parvenir.

Il est indiqué dans le programme de 2015 que l'école maternelle organise des modalités spécifiques d'apprentissage, mettant en avant l'imitation et l'observation. C'est ici la mise en place du coin-poupées qui va favoriser les interactions langagières.

Deux modalités indiquées par le programme 2015 sont ici présentes : apprendre en jouant (dans le coin-poupée) et apprendre en s'exerçant (soit en renouvelant des situations déjà expérimentées, soit en en créant des nouvelles). Les apprentissages se passent sur des temps longs qui supposent des reprises et des variations.

Sixième question

« Dans le prolongement de ce temps d'échange, proposez en les décrivant brièvement deux utilisations que vous feriez de l'album... »

Les candidats pouvaient s'appuyer sur les albums de *Petit ours* qui proposent des situations quotidiennes proches du vécu des enfants et rédigés de manière simple et claire. Ce sont là des supports adaptés à différentes situations verbales.

L'enseignante fait aussi mention d'un autre album, « *Je m'habille et je te croque* », ce qui donne à penser que la présentation de ces albums lus en commun peut enrichir le capital lexical et même syntaxique des élèves. Se trouve là posée la question de la progressivité des apprentissages qui se fait sur la durée et détermine la longueur des supports textuels, leur complexité et la variété des situations évoquées, dont certaines peuvent être très proches de la réalité et d'autres plus imaginaires.

Les candidats avaient bien sûr toute latitude pour faire part de leurs connaissances et de leur expérience.

Au terme de la correction, les examinateurs ont remarqué que les questions les mieux traitées portaient sur l'analyse de la parole magistrale et sur les exemples apportés dans la sixième question sur des activités proposées en prolongement du travail évoqué.

Par contre, ils ont regretté que beaucoup de candidats ne maîtrisent pas le contenu du programme 2015 de l'école maternelle.

Ils ont aussi constaté des confusions en nombre concernant les notions de compétence, d'objectif et de modalité d'enseignement. Dans la mesure où la réforme des programmes de 2016 propose une simplification de ces définitions, on peut penser que ces données seront désormais clarifiées.

En conclusion, on peut noter que, pour réussir cette dernière partie de l'épreuve, il était crucial de s'être interrogé sur les apprentissages majeurs construits à l'école maternelle, et en particulier sur le développement du langage. Il était également déterminant de connaître les programmes de ce cycle.

1.2. Épreuve écrite de mathématiques

Descriptif de l'épreuve

Durée : 4 heures

Notation : 40 points

1. Première partie : 13 points ;
2. Deuxième partie : 13 points ;
3. Troisième partie : 14 points

5 points au maximum peuvent être retirés pour tenir compte de la correction syntaxique et de la qualité écrite de la production du candidat.

Toute note égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

Finalités :

- Évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire ;
- Évaluer la capacité à comprendre du recul par rapport aux différentes notions.
- Évaluer la capacité à s'engager dans un raisonnement, à le conduire et à l'exposer de manière claire et rigoureuse.

1.2.1. Résultats obtenus dans l'académie

Cette année, 1746 candidats ont composé : 365 pour le privé et 1381 pour le public. Les copies ont été corrigées par des binômes de correcteurs selon le principe de double correction. Le tableau ci-dessous présente quelques informations statistiques selon le type de concours :

Concours	Effectif	Moyenne	Écart-type	Médiane
Concours externe public	1151	23,8	8,1	24,7
Concours externe privé	309	23,1	8,0	22,5
Second concours interne privé	12	17,3	5,8	16,6
Second concours interne public Langue Régionale	3	17,8	8,3	12,5
Troisième concours public	159	21,2	8,6	22
Concours externe public Langue Régionale	68	20,7	8,3	21
Concours externe privé Langue Régionale	29	18,3	7,6	16,5
Concours externe privé Langue Régionale - Diwan	15	16,5	7,4	16,9

1.2.2. Analyse du sujet

Le sujet de Mathématiques de la session 2016 comporte trois parties, couvrant une large part du programme de collège et permettant de vérifier que le candidat possède des compétences mathématiques de base.

Comme les années précédentes, l'épreuve fait appel à des connaissances variées et mobilise des capacités d'analyse et de réflexion nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire.

Les moyennes par exercice sont les suivantes :

Première partie : 8,2 sur 13

Deuxième partie : 7,9 sur 13

Troisième partie : 7,9 sur 14

Des points étaient attribués à la présentation, à la clarté des explications, à la correction de l'expression écrite sur le plan de la langue française et du langage mathématique.

Ces moyennes ne reflètent pas la très grande disparité des productions : on a constaté, comme les années précédentes, une certaine faiblesse des connaissances mathématiques chez un certain nombre de candidats, tandis qu'un grand nombre de candidats font preuve d'une bonne maîtrise des capacités évaluées. Il est à noter que 114 candidats ont obtenu une note inférieure ou égale à 10 sur 40, note éliminatoire.

PREMIÈRE PARTIE

La première partie du sujet exploitait la situation d'une piscine à fond pentu, pour évaluer les capacités des candidats sur différentes notions : exploitation de la représentation graphique d'une fonction, calcul algébrique, calculs de longueurs, d'aires, de volumes, de durées, de pourcentages, diviseurs communs, etc.

Les questions de lecture graphique ont été bien réussies, les calculs ont été dans l'ensemble bien menés. On a relevé cependant des difficultés en calcul algébrique, des erreurs dans les arrondis, des erreurs flagrantes sur les conversions de volumes ou de durées, ou sur les évolutions en pourcentage. La recherche de diviseurs communs est rarement bien menée, et l'effet d'un agrandissement sur les aires est peu maîtrisé.

DEUXIÈME PARTIE

La deuxième partie du sujet proposait quatre exercices indépendants permettant de couvrir l'ensemble du programme. L'exercice 1 proposait de comparer deux programmes de calculs, mobilisant ensuite le calcul algébrique pour démontrer et pour résoudre. L'exercice 2 demandait de valider ou d'invalider des affirmations mathématiques sur le domaine des nombres. L'exercice 3 portait sur les probabilités, mobilisant également des capacités de lecture de diagramme en bâtons et de résolution d'inéquations. Le quatrième exercice proposait d'étudier une situation géométrique mobilisant les théorèmes usuels de géométrie plane.

Les calculs numériques de l'exercice 1 ont été assez bien traités, mais le calcul algébrique est souvent moins bien maîtrisé.

L'exercice 2 a parfois été marqué par un manque d'argumentation pour démontrer (par le calcul algébrique, et non par des exemples) ou réfuter une affirmation (par un contre-exemple).

Les calculs de probabilités ont été assez bien réussis dans l'ensemble, bien que les questions ne soient pas résolues en posant des inéquations comme il était attendu. De nombreux candidats n'ont pas été suffisamment attentifs au fait que le nombre total de boules était modifié.

Le problème de géométrie a souvent été bien résolu, montrant la plupart du temps une bonne maîtrise des théorèmes de Pythagore et de Thalès, mais plus rarement du calcul trigonométrique. On attend cependant un peu plus de rigueur dans la rédaction de ces démonstrations.

TROISIÈME PARTIE

Cette partie était constituée de trois situations indépendantes, mobilisant des notions d'analyse didactique. La première situation portait sur les apprentissages numériques au niveau Moyenne Section, demandant d'analyser les démarches d'élèves sur deux matériels pédagogiques. La deuxième situation portait sur la résolution d'un problème numérique au niveau CM2, demandant d'analyser deux productions d'élèves. La troisième partie portait sur la proportionnalité de deux quantités et sollicitait les connaissances des candidats sur la diversité des méthodes de résolution attendues d'un élève de CM2.

La situation 2 a permis aux candidats de montrer leur capacité d'analyse de démarches de résolution personnelles. Sur l'énoncé de la situation 1, l'erreur d'impression n'a pas gêné les candidats mais la formulation des questions n'a parfois pas suffisamment engagé les candidats à bien distinguer les productions des deux élèves. Certains candidats éprouvent cependant des difficultés à apporter une réponse claire et concise. L'analyse des démarches des élèves est parfois entachée d'imprécision sur le vocabulaire didactique. Certaines démarches évoquées par les candidats ne correspondent pas au programme de la classe dans laquelle la situation est proposée.

1.2.3. Quelques conseils aux candidats

Les connaissances du programme de collège doivent être correctement maîtrisées, en particulier en ce qui concerne le vocabulaire et les notations mathématiques, ainsi que les théorèmes et propriétés, dans tous les domaines mathématiques. Le calcul algébrique doit être maîtrisé, en tant qu'outil de modélisation, de démonstration ou de résolution. Les calculs doivent être clairement organisés et présentés, et leurs conclusions doivent s'articuler de façon cohérente avec les résultats. Les candidats doivent maîtriser la logique et le raisonnement (sous diverses formes : par l'absurde, disjonction de cas, contre-exemple, etc.) et être capables d'élaborer et de rédiger une démonstration rigoureuse, tant dans le cadre algébrique que géométrique.

Il est également attendu une bonne connaissance des programmes de l'école primaire en particulier sur les situations d'analyse didactique : il convient alors de se détacher de ses propres démarches mathématiques pour se placer au niveau de celles de l'élève. Il est conseillé de s'exercer à l'analyse d'erreurs caractéristiques d'élèves, d'envisager des pistes de remédiation, et d'être en mesure de s'appuyer sur la terminologie didactique adéquate.

Les candidats doivent soigner l'écriture (sur les plans calligraphique, orthographique et syntaxique), mais aussi porter une attention particulière à la rédaction de leurs réponses, dans le souci d'une recherche de clarté. Dans les questions de didactique en particulier, les candidats doivent apporter des réponses précises, claires et concises. Sur l'ensemble de la composition, on attend qu'ils fassent preuve de la plus grande rigueur dans leurs raisonnements, dans l'emploi des théorèmes, dans l'usage des notations et du vocabulaire mathématique, ainsi que d'une grande clarté dans leurs explications. Même si ce n'est pas toujours mentionné, toute réponse doit être justifiée. Il s'agit de recruter des enseignants pour lesquels la méthode doit primer sur le résultat.

En conclusion, pour réussir cette épreuve, un candidat doit :

- posséder une culture de base en mathématiques ;
- être capable d'élaborer et de rédiger avec la plus grande rigueur mathématique une démonstration tant dans le cadre algébrique que géométrique ;
- faire preuve de bon sens pour analyser les situations et éviter les contradictions flagrantes ;
- manifester les qualités d'expression et de communication nécessaires à tout futur enseignant ;
- s'exprimer clairement et simplement ;
- avoir un minimum de connaissances didactiques et pédagogiques en mathématiques.

1.3. Épreuve écrite en langue régionale

Descriptif de l'épreuve

Durée : 3 heures

Notation : 40 points

Toute note égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

Épreuve :

- Commentaire guidé d'un texte en langue régionale ;
- Traduction en français d'un passage du même texte.

1.3.1. Résultats obtenus dans l'académie

113 copies ont été remises, ce qui confirme l'augmentation constatée en 2015 (101 copies) par rapport au concours 2014 (81 copies).

	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles
Concours externe public spécial langue régionale	49	95	66	48
Second concours interne public spécial langue régionale	2	28	3	2
Concours externe privé spécial langue régionale	10	54	29	14
Concours externe privé spécial langue régionale Diwan	7	26	15	10
Total	68	203	113	74

La moyenne des copies corrigées est de 10,60 sur 20. Cette note confirme également la tendance amorcée en 2015 d'un moyenne générale supérieure à 10, et donc une élévation du niveau global de langue bretonne des candidats. Le détail de la répartition des notes invite cependant à nuancer cette satisfaction. En effet, si 74 copies obtiennent une note égale ou supérieure à 10

(28 candidats ont même 15 ou plus), le jury ne peut que s'inquiéter du fait que 27 copies sont sanctionnées d'une note égale ou inférieure à 5.

Note	15 à 20	10 à 14,5	5,5 à 9,5	0 à 5
Nombre de copies	27	44	15	27

1.3.2. Commentaire guidé d'un texte en langue bretonne

Le texte proposé au commentaire, “Ar vuhez nevez e Pariz”, d'Anjela Duval (1905-1981), extrait de *Tad-Kozh Roperz-Huon* est un texte de nature autobiographique. La poétesse trégoroise y raconte les changements vécus par ses parents à l'occasion de leur installation à Paris et leur adaptation à leur nouvel environnement. Elle y relate notamment les liens qui soudent la communauté bretonne et l'importance de la connaissance du français appris à l'école pour ces bretonnants du Trégor venus vivre en ville.

Ce texte, écrit dans un breton de grande qualité, permettait de bien évaluer les compétences des candidats en compréhension et en expression, ainsi que leur connaissance d'éléments de culture bretonne. Le jury a estimé que le sujet était approprié pour évaluer l'ensemble des critères nécessaires au recrutement des enseignants destinés à enseigner le breton et en breton.

L'un des intérêts du texte, au-delà de ses qualités littéraires, est que son commentaire nécessitait justement d'associer les compétences langagières (lire et comprendre ; écrire) à des compétences culturelles. Riche d'un lexique varié, d'expressions idiomatiques, de tournures de phrase élaborées, d'une langue ancrée dans le breton du Trégor, le texte nécessitait, pour accéder à une compréhension fine, d'articuler la langue à des connaissances culturelles relatives à la vie rurale en Bretagne dans la première moitié du XX^e siècle et aux problématiques liées à l'émigration des Bretons à cette période.

C'est à partir de cette compréhension du texte, et de ses éléments tant explicites qu'implicites, que les candidats pouvaient construire leurs réponses et affirmer leur maîtrise des compétences attendues en langue bretonne.

Le jury attend des candidats que, pour chaque question, ils rédigent une réponse développée et argumentée, s'appuyant sur le texte et prenant en compte les repères culturels qui s'y rapportent. Dans son évaluation des compétences langagières du candidat, une réponse sommaire ou la simple citation d'extraits du texte ne permet pas de juger de la compréhension du document et de la capacité du candidat à s'exprimer dans un breton correspondant aux attentes du concours.

Pour chaque question, la moitié des points était attribuée à la qualité et à la correction de la langue. Aucun point n'était accordé à la langue lorsque la réponse était erronée ou indigente.

Les bonnes copies sont celles qui ont su allier un haut niveau de compréhension à de solides qualités d'expression. Les meilleurs candidats se sont démarqués par des réponses fines montrant leur aptitude à proposer, dans un excellent breton, des réponses construites et argumentées, ainsi qu'une capacité à sortir des stéréotypes et à faire preuve de nuances. Certains candidats ont su enrichir leurs réponses de leur connaissance du contexte culturel. Traitant de la question de l'émigration des Bretons, des candidats ont ainsi mis le texte en perspective à travers des archétypes (le personnage de Bécassine, par exemple), qu'il s'agissait

de déconstruire pour appréhender la vie quotidienne des Bretons à Paris telle qu'Anjela Duval la décrit dans le texte.

A l'inverse, les copies qui ont été sanctionnées d'une note éliminatoire souffraient à la fois d'un défaut de compréhension du texte et d'une maîtrise de la langue nettement insuffisante compte tenu des attentes du concours. La plupart de ces copies contenaient plusieurs des caractéristiques suivantes : compréhension superficielle, réponses hors-sujet, réponses peu ou mal argumentées se limitant à reprendre le texte, expression écrite au vocabulaire pauvre et à la syntaxe médiocre, accumulation de poncifs sur les Bretons et leur histoire sociale.

Du point de vue de la langue, des erreurs récurrentes ont été remarquées par le jury :

- place du verbe dans la phrase ;
- conjugaison du verbe *kaout* ;
- défaut de mutation consonantique ou mutation erronée après *kalz a, da*, les numéraux ;
- confusions dans l'usage des différentes formes de *bezañ* ;
- construction du participe passé ;
- construction du complément du nom.

1.3.3. Traduction en français

Cet exercice permet d'apprécier la compréhension fine des candidats en langue bretonne ainsi que leur capacité à restituer le sens du texte en français, montrant ainsi leur compétence d'expression dans une langue dont le jury attend qu'elle soit précise et de qualité.

Le jury a su apprécier dans les copies une amélioration globale du niveau d'expression en français. Les bonnes traductions sont des textes qui ont su être fidèles au texte d'Anjela Duval et rédigés dans un français bien maîtrisé. Quelques propositions (tournures de phrases, expressions idiomatiques) ont favorablement surpris le jury.

Les traductions les plus faibles ont généralement confirmé une compréhension insuffisante déjà décelée dans le commentaire. Souvent lacunaires ou approximatives, parfois inintelligibles, ces traductions ont révélé des défauts de compréhension qui ont induit de nombreux contresens, voire des non-sens. Par ailleurs, ces textes étaient rédigés dans une langue dont le niveau ne correspond pas aux attentes du concours. Le jury a ainsi constaté dans un certain nombre de copies un nombre d'erreurs de français qui n'est pas acceptable à ce niveau.

On formulera les conseils suivants aux candidats :

- s'exprimer dans un langage simple et clair, et apporter soin et rigueur à son écriture et à sa présentation ;
- lire des textes de natures diverses et de sujets variés en breton, afin d'exercer les compétences de compréhension et d'expression. De même, il ne faut pas négliger de lire en français. Cette familiarité avec les deux langues est un facteur de réussite pour l'exercice de traduction et une nécessité : la bonne maîtrise du français et du breton écrits est un atout indispensable à tout futur enseignant se destinant à l'enseignement bilingue ;
- se doter d'une culture générale sur la Bretagne et son histoire sociale et culturelle. « Le travail sur la langue est indissociable de celui sur la culture » (Nouveaux programmes de langue vivante, cycle 2), et on attend d'un futur enseignant de filière bilingue qu'il maîtrise des contenus culturels qui ancrent la langue dans une réalité et donnent sens aux activités langagières.

2. Épreuves d'admission

2.1. Première épreuve orale : mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat

Descriptif de l'épreuve

Transmission préalable d'un dossier de 10 pages au plus : 2 ensembles

1. Une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu ;
2. Une description d'une séquence pédagogique relative au sujet choisi

Durée : 1 heure

- Présentation du dossier de 10 pages: 20 minutes ;
- Entretien avec le jury : 40 minutes.

Notation : 60 points

- Présentation du dossier de 10 pages: 20 points ;
- Entretien avec le jury : 40 points.

Finalités :

- Évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle : sciences et technologie, histoire, géographie, histoire des arts, arts visuels, éducation musicale, enseignement moral et civique.
- Évaluer la capacité à comprendre du recul par rapport aux différentes notions.

2.1.1. Les résultats obtenus dans l'académie

La moyenne générale pour cette épreuve est de 36,3 sur 60, soit une moyenne de 12,1 sur 20, légèrement plus basse que l'année précédente (12,5 sur 20).

Les moyennes obtenues pour chaque domaine sont plus contrastées que l'année dernière, dans une fourchette allant de 33,5 (enseignement moral et civique) à 39,5 (géographie), soit un écart maximum de 3,2 points sur 60 par rapport à la moyenne.

2.1.2. Le déroulement de l'épreuve

L'exposé :

La durée de l'exposé est de vingt minutes. C'est un maximum impératif à ne pas dépasser : l'exposé est interrompu par le jury quand les vingt minutes sont écoulées. Un exposé beaucoup plus court pénalise doublement le candidat : d'une part la capacité à bien gérer le temps fait partie des critères d'évaluation de cette partie de l'épreuve, et d'autre part un exposé court

amène rapidement le jury à une ouverture plus large lors de l'entretien, qui dans tous les cas se limitera à une durée de quarante minutes.

Il faut insister ici sur le fait qu'aucun support n'est autorisé pendant l'oral, autre que ceux présents dans le dossier. Le candidat n'a donc sous les yeux que l'exemplaire du dossier qui lui est remis, à son entrée en salle, par le jury. Il peut avoir également à sa disposition une version numérique, suivant des modalités précisées dans une note adressée par la division des examens et concours (DEXACO) à l'ensemble des candidats inscrits au concours.

L'entretien :

Rappelons tout d'abord que le jury n'est pas là pour « piéger » le candidat et que sur ce point, il est attentif à instaurer un climat bienveillant.

L'entretien débute généralement par un retour sur l'exposé. Il s'agit pour l'essentiel de vérifier l'honnêteté intellectuelle du candidat et sa bonne compréhension de ce qu'il a présenté.

Il s'agit aussi de vérifier que le candidat est en capacité d'argumenter ses choix, et qu'il s'est effectivement approprié la séquence proposée. L'explicitation porte ainsi sur les choix didactiques et pédagogiques de la séquence, des contenus scientifiques, et éventuellement sur la bonne cohérence entre les deux parties du dossier.

Les candidats doivent s'attendre à être interrogés sur l'ensemble des outils, supports, disciplines, qu'ils citent dans leur dossier. Par exemple : approches transdisciplinaires, partenariat, situations de lecture, écriture, etc.

L'entretien s'ouvre ensuite au contenu du dossier, y compris à des points qui n'ont pas été abordés, ou qui ont été juste effleurés, lors de l'exposé. Les échanges peuvent porter à la fois sur les documents et les supports proposés (dans chacune des deux parties du dossier), ainsi que sur les fondements didactiques des démarches retenues.

Le jury peut ensuite approfondir et élargir son questionnement. Ces notions d'approfondissement et d'élargissement sont précisées dans un document de présentation des épreuves sur Eduscol, à l'aide d'un exemple sur la classification des êtres vivants dans le domaine des sciences de la vie.

- Approfondir, c'est chercher à percevoir le niveau de maîtrise scientifique du candidat sur le sujet abordé.
- Elargir, c'est interroger les connaissances du candidat sur des sujets voisins, en restant cependant dans le domaine choisi.

Dans cette épreuve, il ne s'agit nullement d'évaluer des connaissances encyclopédiques sur tous les sujets. Mais on est en droit d'attendre que le candidat ait suffisamment creusé le sujet qu'il a lui-même choisi pour bien maîtriser les savoirs abordés et les connaissances présentées dans le dossier. Ce qui est apprécié, c'est donc la culture du candidat sur le sujet qu'il a travaillé, et les efforts de recherche et de compréhension qu'il a conduits dans le cadre de son travail préparatoire.

À titre d'exemple, et pour reprendre celui présenté dans Eduscol, on n'attend pas de tout candidat au concours qu'il sache ce qu'est une classification phylogénétique, mais on attend d'un candidat ayant préparé un dossier sur la classification, comme on l'attendrait d'un professeur des écoles travaillant ce sujet avec ses élèves, qu'il ait cherché en quoi consistent les classifications modernes et qu'il soit capable d'en expliquer les principes.

L'élargissement ou l'approfondissement peuvent également porter, comme l'indique le texte du bulletin officiel, sur « la connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant ».

Là encore, il n'est pas attendu du candidat qu'il restitue sous forme livresque un corpus de connaissances théoriques. Il doit, à travers les questions posées, montrer sa capacité à mettre en lien des activités proposées avec des connaissances sur les stades de développement des enfants et les diverses théories de l'apprentissage.

2.1.3. Ce qui est évalué

Les candidats doivent bien garder à l'esprit qu'ils ne passent pas une épreuve destinée à évaluer leur seul niveau de compétence disciplinaire, mais bien plutôt leur capacité à se mettre en situation professionnelle dans un domaine de leur choix. Il s'agit bien pour le jury de rechercher les indices d'une construction de compétences professionnelles amorcée en première année de master MEEF. En ce sens, cette épreuve doit vraiment être perçue comme revêtant un caractère professionnel affirmé. On cherche à mesurer la conscience qu'ont les candidats de l'existence et de l'importance de compétences professionnelles. De telles compétences professionnelles en construction impliquent naturellement en amont une maîtrise des connaissances disciplinaires.

Comme l'indique le texte du bulletin officiel, l'épreuve vise à évaluer « *les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle* ». Plus globalement, les deux épreuves orales d'admission permettent « *d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement des champs disciplinaires du concours, et des rapports qu'ils entretiennent entre eux* ».

Les critères d'évaluation retenus par le jury portent donc à la fois sur les qualités de communication et de présentation, les qualités d'argumentation, les qualités de cohérence et de pertinence, enfin les compétences didactiques et épistémologiques.

Il faut insister sur le fait que ce n'est en aucun cas le dossier en lui-même qui est évalué. Ce dernier n'est qu'un support pour l'exposé et l'entretien, qui permettront au jury d'évaluer le niveau de compétence du candidat. Des dossiers relativement faibles ont d'ailleurs pu conduire à des notes satisfaisantes en raison de la qualité des prestations et des échanges. A l'inverse, des dossiers de très grande qualité ont pu donner lieu à des entretiens très décevants, mettant en cause l'appropriation du travail et de la réflexion par le candidat, et conduisant ainsi à des notes faibles.

L'exposé permet essentiellement au jury d'évaluer les qualités de communication et de présentation du candidat. Il permet de juger de sa capacité à gérer le temps, à adopter une posture et une attitude satisfaisantes, à s'exprimer avec aisance de façon claire et correcte, en se détachant de ses notes. De ce point de vue, un candidat qui récite le contenu de son dossier, ou de longs discours très théoriques, ne met pas en valeur les qualités de dynamisme et de conviction attendues d'un futur professeur.

Le jury prend également en compte la capacité du candidat à organiser sa présentation. Naturellement, cette première partie, notée sur vingt points, ne peut faire l'impasse sur la qualité et l'appropriation des contenus. Mais considérant que ces contenus ont longuement été préparés par le candidat pendant son année de formation, et que rien n'assure de leur caractère totalement personnel, le jury s'assure avant tout de leur appropriation fondée par le candidat. Il va cependant de soi que des contenus faibles, approximatifs, ou erronés voire ineptes, sont sanctionnés par des notes faibles attribuées à l'exposé.

L'entretien va davantage se centrer sur les qualités d'argumentation, de cohérence, de pertinence du candidat, et sur la réalité de ses compétences didactiques et épistémologiques. Il s'agit de vérifier l'honnêteté intellectuelle du candidat, et de sa bonne compréhension de ce qu'il a présenté.

Il s'agit aussi de vérifier que le candidat est en capacité d'argumenter ses choix, et qu'il s'est effectivement approprié la séquence proposée. L'explicitation porte ainsi sur les choix didactiques et pédagogiques de la séquence, de ses contenus scientifiques, et sur la cohérence visée entre les deux parties du dossier.

Dans tous les cas, ce qui est le plus important, ce sont les capacités de réflexion du candidat, son bon sens pragmatique, sa capacité à se décentrer dans une analyse réflexive.

Le jury apprécie en particulier la capacité du candidat à :

- Justifier les choix de la séquence pédagogique et des fondements scientifiques.
- Argumenter un choix d'activités pédagogiques en relation avec les compétences à construire.
- Argumenter un choix d'activités pédagogiques en relation avec le développement de l'enfant.
- Faire preuve de qualités d'écoute permettant de répondre de façon adaptée aux questions posées.
- Faire preuve de réactivité, de prise de recul.
- Réfléchir en termes d'enjeux : scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels, sociaux.
- Mettre son travail en perspective (le sujet a réellement été réfléchi et interrogé).
- Témoigner de qualités d'écoute permettant d'entrer facilement dans l'échange et de réagir de façon pertinente aux remarques, propositions, interrogations du jury.
- Maîtriser les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques.

2.1.4. Remarques sur la prestation des candidats

Remarques générales

Il faut tout d'abord préciser le bon niveau général des candidats, que traduit bien la notation. Les membres du jury ont été très agréablement impressionnés par la qualité de nombreuses prestations, tant du point de vue de la maîtrise scientifique que de la capacité à réfléchir les situations d'apprentissage et les questions didactiques.

Les remarques qui suivent ne visent qu'à pointer quelques difficultés rencontrées, afin d'attirer l'attention des candidats sur des obstacles ou lacunes susceptibles d'amoinrir leurs performances, et celle des formateurs sur les points qu'il conviendrait de travailler pendant l'année de préparation.

Concernant les dossiers, ils sont globalement bien conçus, avec des contenus riches et bien organisés, respectueux des règles fixées. Certains pourraient cependant gagner en lisibilité. Les candidats doivent en effet penser leur communication écrite dans une perspective professionnelle. La présence d'un titre, d'un plan et d'une organisation bien apparents facilite grandement la lecture par le jury. De même, l'intégration de schémas, quand le sujet s'y prête naturellement, est parfois plus efficace que de longs discours. Quel que soit le domaine, il est

essentiel de citer les sources des documents et des citations. Pour faciliter les échanges, une pagination s'avère souvent utile. La présence de nombreuses fautes d'orthographe, comme le non-respect des règles de présentation (page de garde, nombre de pages, etc.) ne constituent pas des signaux très positifs envoyés aux membres du jury.

Enfin, les simples copier-coller sont aisément repérables par les membres du jury, qui apprécient bien plus des productions personnelles. La découverte, lors de l'entretien, d'une appropriation peu approfondie de ces copier-coller par les candidats, est naturellement très mal perçue.

Les candidats ont parfois tendance à envisager l'oral comme une soutenance d'un compte-rendu de stage. Ce n'est pas l'esprit de cette épreuve, qui est ouverte à des candidats qui ne peuvent faire valoir aucune mise en pratique. Il est important que les candidats qui ont pu bénéficier d'une expérience, ce qui constitue indubitablement un avantage, ne s'enferment pas dans cette expérience et puissent se projeter au-delà du vécu du stage. En restant trop centrés sur les modalités ou l'organisation du travail du stage, certains candidats peinent à prendre le recul suffisant pour penser l'enseignement ou les questions d'apprentissages. Une démarche réflexive préalable à la constitution du dossier et à l'entretien s'impose.

Plus généralement, beaucoup de candidats montrent des difficultés à proposer des pistes d'amélioration des séances, à imaginer des ajustements ou des alternatives prenant en compte des publics différents ou des contextes particuliers d'exercice du métier. Ils ne doivent pas être déstabilisés par des questions du jury qui semblent remettre en cause leurs propositions d'activités. Ces questions ont pour seul objectif de pousser le candidat à un regard critique sur ses pratiques.

Trop souvent également, le jury s'est vu présenter des dispositifs pédagogiques où l'enseignement est au centre au détriment de réelles situations de recherche impliquant les élèves. La réflexion sur les apprentissages doit primer dans la conception des dispositifs d'enseignement retenus pour concevoir le dossier. Cela suppose, entre autres, un choix d'outils ou de supports favorisant une véritable construction intellectuelle par l'élève. Il est de ce point de vue parfois surprenant de constater l'absence totale des élèves dans la partie pédagogique des dossiers.

Les membres de jury ont apprécié les (trop rares) candidats qui savent mettre en perspective les objectifs d'apprentissages et les articuler avec les stades de développement. La connaissance sur le développement des enfants fait défaut dans de trop nombreux cas. On ne saurait trop encourager les candidats à se documenter de manière précise sur ces questions, ce qui ne se limite pas à une connaissance théorique des différents stades de développement proposés par Piaget !

Certains candidats anticipent des adaptations de la séance proposée à d'autres cycles, ce qui constitue un plus.

Le jury attend également des candidats qu'ils se placent déjà dans des postures d'enseignants : écriture au tableau, prise en compte du public, attitude réflexive, etc.

En travaillant le domaine retenu au-delà de son simple sujet, le candidat augmente grandement ses chances de réussite au concours.

Remarques particulières par domaines :

- **Arts visuels**

Le jury regrette que beaucoup de candidats manquent des références culturelles et artistiques solides qu'on est en droit d'attendre quand elles sont en lien avec la thématique choisie. L'utilisation de supports numériques a rarement apporté une valeur supplémentaire aux propos : elle s'est même parfois révélée être une entrave (difficultés techniques, perte de temps). En arts visuels, cela devrait pourtant permettre une présentation plus efficace d'œuvres ou de productions d'élèves, mais cela s'anticipe et se travaille.

Rappelons aux candidats que si l'éducation à l'image fait l'objet d'apprentissages pour les élèves, l'image se conçoit également comme un support pédagogique utile aux professeurs.

De ce point de vue, il est surprenant que, dans le domaine des Arts visuels, certains candidats ne proposent aucune illustration dans leurs dossiers ! Les supports visuels peuvent en outre éviter des écrits trop denses. Par ailleurs, il convient de situer les œuvres présentées dans leur contexte et de bien appréhender la démarche de l'artiste.

Le jury attend de futurs enseignants qu'ils soient en capacité, à partir d'une réflexion personnelle fondée notamment sur de solides connaissances culturelles et artistiques, de créer des situations d'apprentissage permettant aux élèves de vivre des expériences sensibles pour pouvoir apprendre. Cela amène à interroger les représentations ou schémas didactiques normés de certains candidats, comme celle par exemple qui consiste à penser que l'introduction d'œuvres devrait être systématiquement située en fin de séquence afin d'éviter le développement de démarches « à la manière de ... ». Cela conduit même parfois à appauvrir les réalisations des élèves.

Il est indispensable pour les candidats qui choisissent ce domaine d'avoir bien saisi les enjeux d'une formation artistique et culturelle des élèves. On ne saurait trop leur conseiller d'actualiser leurs connaissances, de consulter les nombreuses ressources numériques exploitables, et de pouvoir citer certaines d'entre elles lors de l'entretien. Le manque de connaissances conduit parfois ainsi les candidats à se répéter, ou à rester dans des approches trop superficielles. Attention par exemple aux références qui se limitent à Piaget et à Vygotsky, comme si rien n'avait été écrit depuis !

A noter enfin que, dans ce domaine, les candidats qui s'appuient sur une pratique personnelle, qu'ils sont capables de mettre au service d'une réflexion sur leurs pratique d'enseignement, sortent largement du lot.

- **Géographie**

Globalement, dans ce domaine, les connaissances scientifiques restent bien souvent insuffisamment développées dans le dossier, même par rapport au sujet choisi. La conception de la géographie se limite ainsi trop fréquemment à l'analyse de paysages. Elle néglige en particulier l'idée de l'organisation de l'espace.

Lorsque les contenus scientifiques ont été sérieusement travaillés, il convient de bien identifier les enjeux fondamentaux du thème choisi.

Il est aussi important d'avoir bien clarifié en amont l'orientation disciplinaire du dossier, et l'épistémologie de la discipline, en inscrivant la réflexion au cœur des concepts qui lui sont propres, concepts qui doivent être maîtrisés par le candidat. Une telle démarche permet aussi

d'éviter des jugements péremptaires, relevant davantage du militantisme que d'une approche scientifique. Les candidats qui ont le mieux réussi ont ainsi su faire preuve d'une véritable réflexion épistémologique sur des concepts-clés tels que ceux d'espace, de spatialisation, de territoire, de paysage, de flux, de pôles, de dynamique...

Dans un certain nombre de cas, les savoirs géographiques sont manifestement à réactualiser, en s'appuyant par exemple sur des manuels récents du second degré. La capacité à problématiser ces savoirs constitue également un atout important pour la réussite de cette épreuve. De même que la capacité à les relier à des questions d'actualité.

Concernant la prestation des candidats, le jury souligne la qualité d'expression orale d'ensemble. La capacité à mettre la problématique à distance, la connaissance d'une classe et de ses réalités, la projection sur la mise en pratique constituent des atouts considérables.

- **Histoire**

Les candidats sont dans l'ensemble bien préparés et maîtrisent souvent des connaissances historiques précises. Le jury apprécie des candidats qu'ils aillent au-delà des contenus pour montrer qu'ils ont bien compris le sens et les enjeux du sujet traité. En histoire, il est particulièrement important d'indiquer, et parfois de discuter les sources des documents utilisés. Ceux-ci mériteraient parfois une meilleure qualité de présentation. Il paraît indispensable qu'un document utilisé dans la démarche pédagogique soit reproduit dans le dossier. Dans bien des cas, la couleur est indispensable, ce que peut aisément permettre le support numérique si le dossier est en noir et blanc.

De même, la capacité à bien problématiser le sujet traité constitue un point essentiel.

Dans quelques cas, ont été choisies des thématiques qui ne se rattachaient à aucun programme de l'école élémentaire.

La maîtrise de connaissances élargies et fiables sur les différents concepts et sur les enjeux de l'enseignement de l'Histoire à l'école élémentaire est essentielle pour bien réussir cette épreuve. En particulier, de trop nombreux candidats ne maîtrisent pas parfaitement les repères historiques attendus en fin de CM2, ou n'ont pas saisi l'idée d'évolution en relation avec l'importance des évolutions techniques. Pour certains candidats, l'Histoire se résume ainsi à une succession d'événements ou de personnages, ce qui ne permet pas d'en comprendre les enjeux en termes de connaissance du monde et d'éducation.

Il est parfois surprenant de voir des candidats proposer une séquence sur une période dont ils semblent tout ignorer en termes d'organisation sociale, politique, économique.

De ce point de vue, il apparaît particulièrement important de veiller à la cohérence entre les deux parties du dossier. Il est ainsi regrettable de voir parfois des candidats utiliser des supports ou des démarches didactiques développés sur des conceptions anciennes, qui viennent contredire les fondements scientifiques plus récents présentés dans la première partie.

Concernant la partie scientifique, la qualité des sources est parfois discutable : des ouvrages de très grande vulgarisation, sans référence aucune aux sources d'origine, ne sauraient remplacer les ouvrages de référence récents sur le sujet traité. Un temps de recherche, y compris bibliographique, est donc indispensable pendant la préparation du dossier.

Dans ce domaine également, le vernis s'écaille facilement : tout candidat devrait être convaincu de l'importance de n'utiliser du vocabulaire, de ne nommer des concepts, qu'en étant assuré de leur bonne compréhension. L'histoire est une discipline qui exige rigueur et précision, et qui supporte mal l'approximation.

Le jury s'étonne du faible recours aux outils numériques dans la mise en œuvre de la séquence d'enseignement alors qu'ils apportent dans bien des situations une réelle valeur ajoutée.

- **Enseignement moral et civique**

Dans ce domaine, le jury souligne la qualité des connaissances scientifiques des candidats, qui ont su s'approprier les nouveaux programmes. Il reste toutefois à bien en comprendre la logique en termes d'enjeux et de parcours d'élèves. L'écueil essentiel repéré par les membres du jury est le risque fort d'être dans un discours éloigné de toute réalité de classe. Des démarches pédagogiques concrètes sont à explorer : débat dans la classe, travail coopératif en groupes, différenciation, etc. Il s'agit avant tout de réellement placer l'élève au centre des préoccupations.

Il convient d'éviter une présentation trop formelle et de ne pas hésiter à s'engager.

Les meilleurs candidats sont ceux qui ont su allier des connaissances scientifiques et institutionnelles assurées, à une vraie réflexion didactique. De même apparaît indispensable la capacité à relier les connaissances aux compétences du socle commun, mais aussi celle de prendre du recul par rapport à des affirmations parfois péremptives.

- **Histoire des arts**

Les candidats montrent dans l'ensemble un bon niveau scientifique et une bonne qualité de réflexion sur le plan didactique. Les membres de jury ont relevé la grande qualité de nombreuses prestations, avec des candidats à l'aise, pertinents et cohérents dans leurs réponses, et faisant preuve d'une bonne capacité à s'interroger. Parfois passionnés par le sujet traité, certains candidats peuvent avoir tendance à s'y enfermer, avec des difficultés à élargir les questionnements. Ces mêmes candidats doivent veiller à ne pas viser des niveaux hors d'atteinte pour des élèves de l'école primaire.

Ce qui peut être le plus reproché aux candidats dans ce domaine, c'est d'ailleurs précisément l'absence de l'élève et l'éloignement, parfois, des réalités concrètes d'enseignement dans les classes. Les exposés sont ainsi trop souvent très conceptuels, s'attachant davantage aux contenus qu'à la question pourtant essentielle des apprentissages. Les pratiques artistiques des élèves sont souvent absentes. Il ne faut pas hésiter, quand cela est possible, à faire figurer dans le dossier des productions d'élèves, même non abouties.

Le jury souligne par ailleurs l'importance de laisser sa place à l'approche sensible. On note parfois une place hégémonique laissée à la verbalisation et à l'écrit, qui peuvent étouffer les pratiques.

Les membres du jury insistent sur la nécessaire qualité des documents et des éléments visuels ou sonores à présenter, et sur la valeur artistique des supports retenus.

Enfin, le fait que certains candidats démontrent une motivation étayée de convictions quant à la place de l'Histoire des arts au sein de l'Ecole républicaine, ses valeurs, ainsi que dans la construction des compétences du futur citoyen, est très apprécié.

- **Education musicale**

Globalement, les candidats maîtrisent les fondements scientifiques et théoriques. Les candidats qui ont moins bien réussi dans ce domaine sont ceux qui se sont montrés incapables d'argumenter leurs choix pédagogiques ou qui n'ont pas su intégrer une méthodologie rigoureuse dans la construction des séquences. En particulier, la connaissance de l'architecture d'une séance d'éducation musicale, avec la place laissée à l'échauffement, à la mise en œuvre vocale, à l'écoute, apparaît comme un élément incontournable.

La très bonne connaissance du sujet amène certains candidats à « oublier » les élèves, et à ne pas suffisamment creuser les situations d'apprentissage. Il faut par ailleurs veiller à ne pas rester enfermé dans le sujet traité, mais au contraire à l'inscrire dans un ensemble plus vaste, qui donne du sens au parcours de l'élève. Cela exige une attention aux approches interdisciplinaires et culturelles.

Les membres de jury apprécient particulièrement les candidats qui s'autorisent une pratique vocale, ou qui témoignent de pratiques instrumentales dans la classe, qui peuvent être présentées dans le dossier et disponibles sous forme de support numérique.

- **Sciences et technologie**

En sciences et technologie, les fondements scientifiques apparaissent généralement bien préparés dans le dossier, mais l'exposé, et surtout l'entretien, montrent qu'ils ne sont pas toujours suffisamment maîtrisés. Or, il ne peut y avoir de mise en œuvre pédagogique de qualité lorsque les connaissances scientifiques sont fragiles.

Comme dans les autres domaines, le jury attire l'attention des candidats sur la bonne lisibilité des documents, et sur l'importance d'en indiquer les sources. Au passage, il n'est pas inutile de rappeler que dans ce domaine comme dans les autres, la qualité syntaxique et orthographique du dossier doit constituer un point de vigilance.

Il est important également de veiller à la bonne cohérence entre les fondements scientifiques et la séquence proposée. Les membres du jury ont été parfois surpris de trouver un volet notionnel scientifique très large et très éloigné des objectifs d'apprentissages recherchés dans la séquence.

À l'inverse, si l'on peut dire, il ne faut pas croire que le niveau notionnel qui fonde les démarches soit directement lié au niveau d'intervention : des connaissances scientifiques solides sous-tendent la construction de démarches scientifiques dès le cycle 1.

Concernant les méthodes et les démarches propres aux sciences, si leur connaissance théorique est manifeste, leur réelle appropriation par les candidats apparaît parfois problématique. Le jury préférera toujours une démarche personnelle à une démarche très formatée ou stéréotypée, et finalement peu intégrée par le candidat.

Il faut noter que, dans quelques cas, des démarches expérimentales proposées sont très critiquables du point de vue de leur rigueur. Le jury remarque par ailleurs que la thématique de l'eau est choisie par la grande majorité des candidats. Elle ne saurait à elle seule résumer toutes les problématiques scientifiques auxquelles il convient d'éveiller et d'éduquer les élèves.

La démarche d'investigation est connue et citée par pratiquement tous les candidats. Mais ce n'est pas une formule magique et ce ne doit pas être une simple incantation. C'est une démarche d'apprentissage qui doit apparaître dans les propositions de mise en œuvre.

Des points importants de l'enseignement des sciences et de la technologie semblent inconnus de nombreux candidats : le droit à l'erreur, l'importance du tâtonnement, l'identification des obstacles, qu'ils soient épistémologiques ou didactiques. L'importance et le statut des traces écrites constituent également pour le jury des points intéressants de questionnement. Il en est de même pour la culture scientifique et technique du candidat, qui valorise sa prestation quand il est capable de montrer qu'il a suivi l'actualité scientifique dans le domaine traité. Enfin l'esprit critique n'est pas seulement une attitude à développer chez les élèves. Il doit aussi se manifester chez les candidats, qui ne doivent pas hésiter à remettre en cause des évidences qui n'en sont pas, à se méfier de vérités absolues, ou à interroger des pratiques même reconnues.

Pour terminer, le jury rappelle qu'éluder les questions posées par des réponses détournées ne constitue jamais une stratégie gagnante. A l'inverse, montrer sa capacité à répondre précisément, puis à élargir et replacer la réponse dans un questionnement plus large, peut constituer un signe positif envoyé aux interrogateurs.

- **L'utilisation du support numérique**

Des supports numériques ont été joints aux dossiers papiers dans un nombre limité de cas : 131 supports numériques sur 855 candidats admissibles présents, soit 15,3% du total.

CRPE Session 2016	Géographie	Histoire	Enseignement moral et civique	Histoire des arts	Arts visuels	Éducation Musicale	Sciences et technologie
Nombre de CD	8	23	11	12	19	35	23
Candidats admissibles	69	167	93	38	83	64	341
%	11,6	13,8	11,8	31,6	22,9	54,7	6,7

2.2. Deuxième épreuve orale : entretien à partir d'un dossier

Descriptif de l'épreuve

Préparation : 3 heures

- 1- partie : un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique (APSA) ;
- 2- partie : dossier de 5 pages maximum portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire

Durée : 1 heure et 15 minutes

- 1- partie : exposé de 10 minutes, entretien 20 minutes ;
- 2- partie : exposé de 15 minutes, entretien 30 minutes.

Notation : 100 points

- 1- partie : 40 points ;
- 2- partie : 60 points dont 20 points pour l'exposé et 40 points pour l'entretien

Finalités :

- Évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'EPS et sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire.
- Évaluer les connaissances du candidat sur le système éducatif français (école primaire), sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative

2.2.1. Première partie

Comme l'indique le texte du bulletin officiel, la première partie de l'épreuve vise à évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'Education Physique et Sportive (EPS) ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire.

Reconnaissant la réalité de la plupart des candidats (inexpérience professionnelle), les membres du jury cherchent davantage à repérer et à apprécier les potentialités effectives de chacun d'entre eux en matière de conception et de mise en œuvre de l'enseignement de l'EPS à l'école primaire.

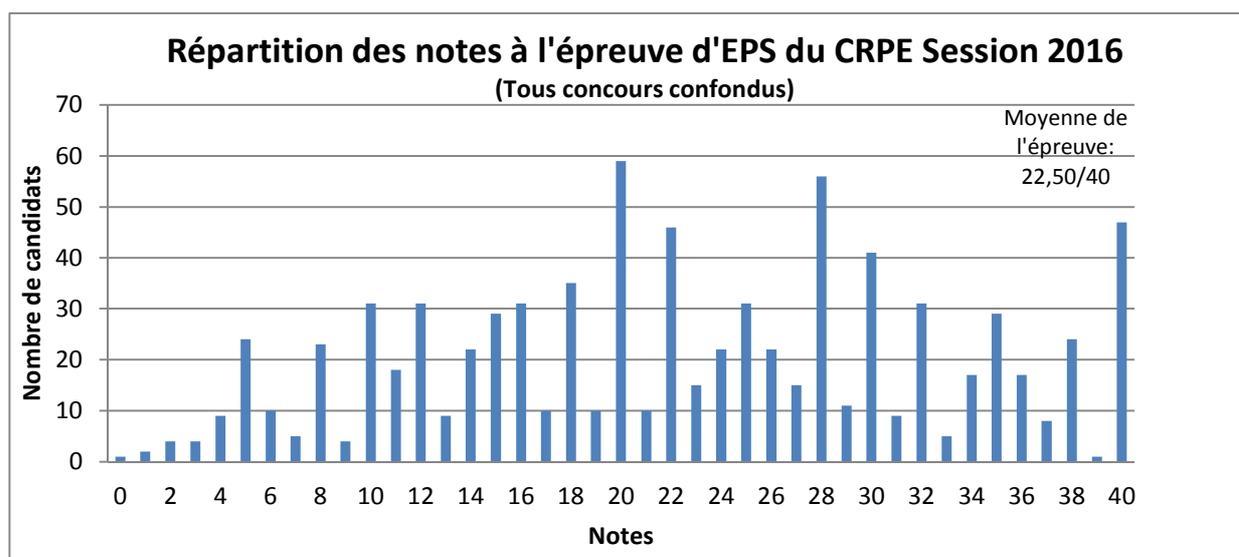
Ces potentialités sont reconnues et justement valorisées lorsque le candidat, à partir d'une analyse problématisée des différents éléments qui structurent l'enseignement de l'EPS (références institutionnelles, logique des APSA support, logiques des élèves), est capable de créer des contextes d'apprentissage adaptés, signifiants et porteurs de transformations.

Afin de reconnaître avec le plus d'objectivité possible ces potentialités recherchées, les membres du jury apprécient la prestation de chaque candidat à partir de critères d'évaluation communs et partagés. Ceux-ci portent à la fois sur les qualités de cohérence et de pertinence des propositions didactiques et pédagogiques formulées et sur les qualités d'argumentation, de communication et de présentation.

À l'issue de la prestation du candidat, le jury propose une note globale sur 40 points, sans distinction entre l'exposé et l'entretien. Cette note est par la suite ajoutée à celle sur 60 points de la seconde partie de l'épreuve pour un total de 100 points.

2.2.1.1. Résultats obtenus dans l'académie

La moyenne générale obtenue à cette épreuve par l'ensemble des candidats présents à la session 2016 est de 22,5 sur 40.



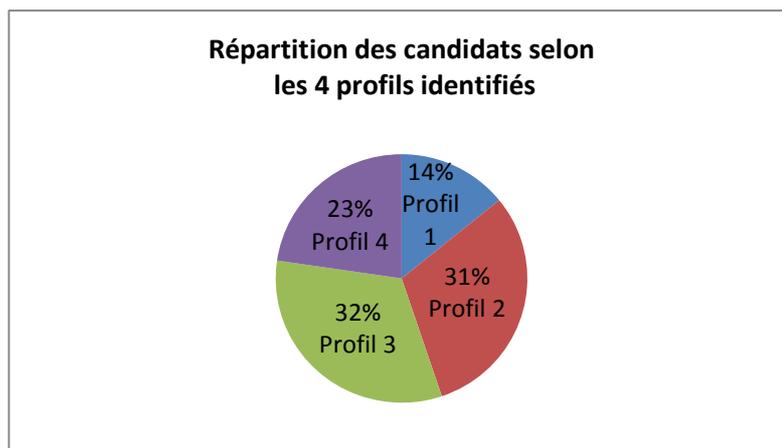
Il faut tout d'abord relever le bon niveau d'ensemble des candidats, traduit par la moyenne générale de l'épreuve. Les membres du jury ont apprécié la qualité de nombreuses prestations, tant du point de vue de la pertinence des démarches de conception proposées que par l'identification des enjeux liées à l'enseignement de l'EPS dans le cadre d'un projet éducatif plus global (47 candidats ont obtenu la note maximale).

Bien évidemment, ces prestations de haut-niveau ne représentent pas à elles seules la réalité de toutes celles observées et évaluées. Certains candidats font encore montre de propositions peu abouties ou inappropriées qui mettent en évidence, la plupart du temps, une préparation tardive, inefficace voire inexistante.

Les informations communiquées dans ce rapport ont précisément vocation à apporter certains éléments permettant aux candidats et aux formateurs d'optimiser la préparation à cette épreuve difficile.

2.2.1.2. Quatre profils de candidats

Une nouvelle fois, cette session a permis de dégager un échantillonnage de quatre profils de candidats. Ils correspondent, pour chacun d'eux, à un niveau de performance sanctionné par une échelle de notation de 0 à 40 points (du profil 1 vers le profil 4).



Les remarques formulées dans le tableau synthétique suivant, doivent, tant sur le fond que sur la forme, permettre aux futurs candidats de percevoir les attendus du jury et, éventuellement, orienter leurs stratégies de préparation.

Profil 1 (0 – 10 points)	Exposé	<ul style="list-style-type: none"> - Les propositions sont génériques et/ou parfois hors-sujet et/ou mettent en danger les élèves. - Elles font état d'une succession de tâches aux objectifs non identifiés par le candidat. - Elles ne considèrent pas l'élève, ses particularités et ne lui permettent pas d'apprendre, d'évaluer. - La logique de conception n'est pas perçue, la proposition n'est pas fondée. Dans la forme, l'exposé est peu structuré. Le temps mis à disposition n'est pas exploité ou utilisé à des fins ne correspondant pas aux attentes.
	Entretien	<ul style="list-style-type: none"> - Le candidat ne fait pas évoluer sa proposition initiale malgré les ouvertures proposées par le jury. Il reste parfois ancré sur des propositions pourtant largement discutées par le jury. - L'argumentation du candidat est peu distanciée ou insuffisante. - Le candidat subit véritablement cette seconde partie de l'épreuve.
Profil 2 (11 - 20 points)	Exposé	<ul style="list-style-type: none"> - Le candidat tente d'adapter au sujet proposé une « solution recette » construite lors de sa préparation au concours. - Les propositions font état d'une succession de tâches aux objectifs précisés mais non contextualisés. - Elles sont identiques pour tous les élèves mais ne peuvent permettre qu'incidemment à quelques-uns d'évoluer dans leur motricité. - Le candidat peut faire référence aux textes programmatiques ou à certaines caractéristiques des élèves sans véritablement les intégrer dans ses propositions. - La logique de conception est principalement organisée par l'APSA support. - Dans le cadre de l'éducation à la santé, le candidat fait de timides propositions basées sur des connaissances générales sur la santé. - Dans la forme, l'exposé est structuré et rend lisible une démarche de conception.
	Entretien	<ul style="list-style-type: none"> - Les candidats sont ouverts à l'échange et soucieux de répondre aux questions du jury. Pour autant, ils ne cherchent pas ou ne profitent pas des ouvertures proposées pour enrichir de manière significative leurs propositions initiales. - Les réponses apportées paraphrasent encore trop souvent les éléments déjà énoncés dans l'exposé. - Les candidats sont réactifs mais ne prennent pas le recul nécessaire pour faire évoluer leur proposition initiale.

Profil 3 (21 – 30 points)	Exposé	<p>- Le candidat agit en concepteur. Il cherche à déterminer les conditions singulières et favorables d'apprentissage à mettre en œuvre pour répondre à un ou plusieurs problèmes identifiés.</p> <p>Il prend appui sur les caractéristiques typiques des élèves et l'APSA support pour tenter de répondre aux attentes institutionnelles.</p> <p>Les objectifs de transformations (moteurs, sociaux et méthodologiques) sont clairement définis et identifiés.</p> <p>Les cadres d'action (situations, progressions) proposés n'opérationnalisent pas toujours les objectifs définis ou semblent peu fonctionnels. Pour autant, la démarche proposée est cohérente et prometteuse.</p> <p>- Dans la cadre de l'éducation à la santé, le candidat fait preuve d'une vraie réflexion sur les enjeux qui trouve là encore quelques limites dans sa mise en œuvre effective.</p> <p>- Dans la forme, l'exposé est structuré et rend lisible une démarche de conception.</p>
	Entretien	<p>- Les candidats sont ouverts à l'échange et soucieux de répondre aux questions du jury. En s'appuyant sur les questions posées par le jury, ils réinterrogent et complètent leurs propositions initiales pour les rendre plus réalistes, plus pertinentes au regard des objectifs fixés.</p> <p>Les réponses apportées au jury mettent en avant une prise de recul constructive mobilisant de nouvelles connaissances et d'autres capacités.</p>
Profil 4 (31 – 40 points)	Exposé	<p>- Le candidat agit en concepteur, metteur en scène. Il crée des contextes d'apprentissage adaptés, signifiants et porteurs de transformations à partir d'une analyse problématisée des différents éléments qui structurent l'enseignement de l'EPS (références institutionnelles, logique des APSA support, logique des élèves).</p> <p>- Les cadres d'action (situations, progressions) proposés opérationnalisent les objectifs définis. Ils sont articulés et combinés. Ils mettent en évidence une démarche construite, réfléchie et singulière.</p> <p>- Dans la cadre de l'éducation à la santé, le candidat fait preuve d'une vraie réflexion sur les enjeux qui s'opérationnalisent directement dans les diverses propositions (y compris interdisciplinaires).</p>
	Entretien	<p>- L'entretien est ou devient un véritable échange entre les membres du jury et le candidat.</p> <p>Les réponses sont toujours structurées, justifiées, argumentées et répondent à la question posée.</p> <p>- Le candidat fait preuve d'engagement dans ses propositions et ose prendre certains risques mesurés pour mieux appréhender les éventuels obstacles aux apprentissages.</p> <p>- Il fait déjà montre d'une certaine posture professionnelle.</p>

2.2.1.3. Remarques pour les candidats et les centres de formation

Les différentes remarques déjà formulées dans le tableau précédent n'ont pas pour objectif de conduire les candidats à inscrire leurs propositions dans un format attendu et/ou prescrit. Bien au contraire, les possibilités de réponses aux problèmes posés par le sujet sont multiples, tant dans la forme que sur le fond. Les membres du jury, sensibles à la nouveauté, attendent simplement que les propositions du candidat soient explicites, intelligibles, fondées, et qu'elles s'inscrivent dans le cadre institutionnel en vigueur au moment de l'épreuve.

Afin de permettre aux candidats de se préparer au mieux à cette épreuve exigeante, les membres du jury ont souhaité faire part des erreurs les plus fréquemment rencontrées et formuler quelques conseils de préparation.

Les erreurs les plus fréquemment rencontrées

- Les candidats cherchent à « plaquer » une réponse-type construite lors de la préparation au concours, et cela souvent au détriment d'une analyse problématisée du sujet.
- Les candidats cherchent à faire valoir des connaissances liées à l'APSA support au détriment d'une mise en évidence de leurs capacités à concevoir l'acte d'enseigner l'EPS.
- Les candidats s'adressent encore trop souvent à des entités abstraites ou des élèves génériques et ne prennent pas en considération les particularités liées à l'âge et/ou au niveau de maturation des élèves concernés.
- Les candidats confondent « situation », « progression », « séquence ».
- Les candidats juxtaposent des propositions sans liens établis ou véritable cohérence.
- Les candidats proposent des situations sans avoir précisé, a priori ou a posteriori, les connaissances à faire construire par les élèves et les capacités mobilisées.
- Les candidats ne formalisent pas d'objectifs de transformations liés à la motricité des élèves.
- Les candidats n'intègrent pas réellement les références institutionnelles dans leurs propositions (ils les citent).
- Les candidats ne s'interrogent pas suffisamment sur l'élément suivant : « comment les élèves apprennent ou peuvent apprendre en EPS ? »
- Les candidats ne portent pas une attention suffisante à la sécurité physique et affective des élèves.

Les conseils à porter à la connaissance des futurs candidats et des centres de formation

D'une manière générale, les candidats doivent prendre conscience que la préparation à cette épreuve doit être effective et anticipée. En valorisant davantage les capacités liées à la conception de l'enseignement de l'EPS plutôt que celles liées à la simple restitution des connaissances relatives aux APSA supports (connaissances pourtant nécessaires), la préparation à cette épreuve doit s'inscrire dans un projet global. Elle constitue une première étape dans le processus de formation et peut favoriser l'intégration de connaissances et de capacités directement réinvestissables dans d'autres contextes ou épreuves.

Lors de cette épreuve, toutes les questions proposées invitent les candidats à mettre en relation de manière signifiante quatre éléments essentiels : un niveau de classe, un contexte d'enseignement (situation - progression), une compétence à atteindre (en lien direct avec les impératifs réglementaires qui organisent l'enseignement de l'EPS dans le premier degré), un domaine d'activités motrices.

Dès lors, les candidats doivent comprendre que le jury attend qu'ils identifient ces relations, qu'ils les discutent et qu'ils les opérationnalisent au travers de propositions alliant trois impératifs : de cohérence, de pertinence (au regard des exigences du processus enseignement/apprentissage) et de justesse (au regard des contraintes spécifiques de l'activité, support des acquisitions).

Enfin, les candidats sont invités à faire une distinction intelligible et explicite entre « une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice » et « une progression au sein d'un cycle d'activités » (cf rapport de jury de la session 2015). Dans tous les cas, le point d'ancrage de la discipline reste lié au développement moteur. Ceci nécessite, pour le candidat au CRPE, de posséder de réelles connaissances sur les enjeux de l'EPS à l'école.

Conseils de préparation pour l'exposé :

- Sur la forme : s'entraîner à moduler son discours (débit mesuré, voix posée, marquer des silences pour accentuer des éléments) ; rendre son exposé plus vivant notamment en utilisant tous les outils mis à disposition (tableau blanc, feutres)
- Sur le fond : avoir une stratégie de présentation au service de la démonstration permettant par exemple de mettre en relief la temporalité de la leçon, l'activité de l'enseignant dans la leçon, les réponses possibles des élèves, l'aménagement spatial et matériel de la classe, etc. Aucun plan standardisé n'est attendu, le candidat doit chercher à singulariser sa proposition.

Conseils de préparation pour l'entretien :

- Se préparer à faire face à l'enchaînement des champs de questionnement et des questions des membres de jury; à réagir à leurs propositions alternatives, à s'en saisir pour faire évoluer sa proposition ;
- Apprendre à identifier, préciser, approfondir et illustrer les réponses ;
- Se distancier par rapport aux propositions pour envisager leurs avantages et limites ;
- Être informé des enjeux actuels et futurs de la discipline et du système éducatif ;
- Le jury, bien conscient que les candidats n'ont pour certains jamais enseigné, conseille d'observer des élèves, des enseignants, lors de l'année de préparation au concours, afin de faire un usage « en acte » de leurs connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.

2.2.2. Deuxième partie

La deuxième partie de l'épreuve vise à apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif français, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ainsi que sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative (Arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles).

2.2.2.1. Résultats obtenus dans l'académie

La moyenne générale obtenue à cette épreuve par l'ensemble des candidats présents à la session 2016 est de 38,2 sur 60 (12,7 sur 20).

De façon générale, on constate que les modalités de cette deuxième épreuve d'admission sont correctement appréhendées par les candidats.

2.2.2.2. Le déroulement de l'épreuve

L'épreuve se présente sous la forme d'un oral de quarante-cinq minutes composé de deux parties distinctes : un exposé du candidat (15 minutes) noté sur 20 points, suivi d'un entretien avec le jury (30 minutes) noté sur 40 points. L'ensemble repose sur un dossier de cinq pages maximum remis au candidat.

L'exposé

Le support remis au candidat est constitué d'un corpus de trois ou quatre textes ; il est invité à l'analyser en répondant à trois questions. Les textes proposés proviennent de sources variées (BOEN, presse, recherche, etc.). Ils amènent le candidat à interroger différentes thématiques du système éducatif français actuel : le parcours de l'élève, l'usage du numérique, l'enseignement en éducation prioritaire, les principes de la laïcité...

Les trois questions (par exemple : *Quels obstacles ? Quel cadre réglementaire ? Quelles modalités mettre en œuvre pour... ?*) constituent un cadre et un appui pour le candidat qui peut les utiliser pour organiser son propos et élaborer la structure de son exposé sans que cela constitue pour autant l'unique modalité de présentation.

L'exposé du candidat présente une analyse de cette situation et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles (Arrêté du 19 avril 2013).

L'entretien

Les textes du corpus constituent un support aisément exploitable pour le candidat et non limitatif pour l'interrogation menée par le jury.

La durée est suffisamment longue pour permettre d'entrer dans un réel échange avec le candidat et ainsi de vérifier ses connaissances, ses capacités d'analyse et son positionnement.

Le champ des questions est vaste puisqu'il s'agit de vérifier que le candidat a saisi les enjeux de la problématique proposée, d'évaluer sa connaissance du système éducatif (en particulier l'école primaire), de lui permettre de se situer comme futur agent du service public et futur professeur des écoles, d'exprimer sa capacité à prendre en compte le contexte de l'école dans sa dimension la plus large tout en s'assurant qu'il a perçu la nécessité d'agir en fonction des acquis et des besoins des élèves.

2.2.2.3. Quatre profils de candidats

Les sessions 2015 et 2016 ont permis de dégager un échantillonnage de quatre profils de candidats qui correspondent à un niveau de compétence et de performance sanctionné par une échelle de notation de 0 à 20 points pour l'exposé, de 0 à 40 points pour l'entretien.

Epreuves/ Profils	Répartition	Connaissance du système éducatif
Profil 1	Exposé 0 à 5 points	<ul style="list-style-type: none"> - Le temps d'exposé est très court. - Le candidat lit ses notes sans regarder le jury. - Les propositions des documents d'appui sont paraphrasées sans mise en cohérence ; le plan n'est pas lisible. - La problématisation et l'analyse sont absentes. - Les enjeux de la question ne sont pas perçus.
	Entretien 0 à 10 points	<ul style="list-style-type: none"> - Les réponses sont souvent courtes ou confuses en raison de connaissances réglementaires et institutionnelles mal maîtrisées ou non actualisées. - L'argumentation est peu distanciée ou insuffisante. - Le candidat ne se représente pas la diversité des conditions d'exercice du métier. - La diversité des élèves n'est pas prise en compte. - Le candidat n'appréhende pas les enjeux de la mission de service public et ne place pas les valeurs de la République au cœur de l'action du professeur des écoles.
Profil 2	Exposé 5 à 10 points	<ul style="list-style-type: none"> - Le temps d'exposé est proche des 15 minutes. - Le candidat organise sa réponse autour des 3 questions posées. - Il mesure insuffisamment les enjeux de chaque question. - Il expose au jury de timides illustrations de ses propos.
	Entretien 10 à 20 points	<ul style="list-style-type: none"> - Le candidat répond au jury avec un peu d'hésitation. Il peine à mobiliser ses connaissances : ses réponses sont souvent confuses, il a des difficultés à se détacher de ses notes. - Sa représentation de la réalité de l'école et du métier de professeur est partielle : le parcours de l'élève, le travail d'équipe et les relations partenariales sont très peu évoqués.
Profil 3	Exposé 10 à 15 points	<ul style="list-style-type: none"> - Le temps d'exposé est utilisé à bon escient. - Le candidat organise sa réponse en posant une problématique autour des enjeux des 3 questions. - Il prend appui sur les textes qu'il analyse de manière pertinente. - Son discours est clair, structuré et il regarde régulièrement les membres du jury.
	Entretien 20 à 30 points	<ul style="list-style-type: none"> - Le candidat répond au jury en se détachant de son exposé et en mobilisant ses connaissances de manière claire et structurée. Il illustre ses réponses avec des exemples concrets. - La vision de l'école et du métier d'enseignant est réaliste, l'enjeu des évolutions liées à la loi pour la refondation de l'École est compris.

	Exposé 15 à 20 points	<ul style="list-style-type: none"> - Le temps imparti est pleinement et habilement utilisé, l'enjeu de la question est exposé dès l'introduction. - Le candidat a élaboré une problématique pertinente en s'appuyant sur les questions et les documents ; l'exposé est structuré. - Les choix sont illustrés et justifiés. - Le discours est clair et expressif (intonations, temps d'arrêts, etc.)
Profil 4	Entretien 30 à 40 points	<ul style="list-style-type: none"> - Les réponses sont toujours justifiées, argumentées et pertinentes. - Le candidat est serein, il entre dans l'échange de manière ouverte, prend un peu de temps pour analyser la question et structurer sa réponse. - Il s'appuie sur ses réponses précédentes et sur les propositions du jury pour étayer son propos. - Il prend en compte la diversité des élèves, leurs besoins, leurs potentialités, leurs acquis, insère sa réflexion dans le travail d'équipe et les relations partenariales, s'inscrit dans la coopération avec les parents d'élèves. - Il a conscience des responsabilités attachées à sa fonction et s'appuie sur les valeurs de la République qui constituent un élément central de sa réflexion.

2.2.2.4. Remarques sur la prestation des candidats

Remarques générales

Les membres du jury constatent en premier lieu le sérieux et l'investissement des candidats, globalement bien préparés à l'épreuve. Ils soulignent également la diversité des profils rencontrés, notamment en ce qui concerne l'expérience professionnelle : certains candidats, ayant déjà enseigné, tirent judicieusement parti de leur bonne connaissance des élèves, des écoles et du système éducatif. D'autres, plus jeunes, s'appuient en premier lieu sur leurs connaissances théoriques. Si les premiers semblent à première vue mieux armés pour aborder l'épreuve - à condition qu'ils soient capables de distanciation critique, de prise de recul par rapport aux missions exercées - les seconds ne s'en trouvent pour autant pas désavantagés, notamment lorsqu'ils font état de connaissances actualisées qu'ils parviennent à contextualiser et lorsqu'ils montrent qu'ils ont perçu les enjeux de l'école et le sens des évolutions du système éducatif pour les élèves.

Ont été particulièrement appréciés les éléments suivants :

- **Pour l'ensemble de l'épreuve**

Expression orale : il est attendu du candidat qu'il effectue sa prestation dans une langue fluide, d'un niveau courant à soutenu, dans lequel toute familiarité est proscrite ; un ton de voix tout à la fois posé et expressif renforce favorablement l'impression produite.

Posture du candidat : elle fait l'objet d'une attention toute particulière de la part des examinateurs ; s'il est bien naturel de ressentir quelque émotion face à un jury composé de trois personnes, il est cependant nécessaire que le candidat soit en capacité de la maîtriser progressivement afin de présenter l'assurance légitime que l'on attend d'un futur professeur des

écoles. Une posture naturelle et calme, associée à une certaine force de conviction voire à de l'enthousiasme vis-à-vis des missions qui seront endossées constituent des atouts certains.

Vision de l'élève : les candidats doivent avoir intégré la nécessité de faire vivre une école bienveillante qui prend en considération chacun des élèves : on attend d'un futur professeur des écoles qu'il porte sur eux un regard à la fois exigeant et positif, soit intimement convaincu de l'éducabilité de chacun, ait mesuré l'importance de la mise en œuvre de parcours scolaires, appuyés sur la personnalisation, les adaptations, l'accompagnement.

Compréhension du métier de professeur des écoles : sont valorisés les candidats qui se montrent en mesure de présenter une connaissance actualisée du système éducatif et des textes qui l'organisent, articulée avec une mise en œuvre proche de la réalité professionnelle, témoignage d'un certain « bon sens » et pragmatisme qui leur permettra d'appréhender avec réalisme - sans fatalisme ni optimisme exagéré - les exigences et les difficultés du métier de professeur.

- **Pour l'exposé**

Le respect du cadre temporel : il constitue un impératif ; dans un souci d'équité, le temps imparti à chaque candidat étant strictement identique, une prestation trop longue sera interrompue. Un candidat qui n'utilise pas l'intégralité des 15 minutes de présentation, ne se verra pas pour autant accorder du temps supplémentaire pour l'entretien.

Un exposé structuré : une articulation rigoureuse des idées est indispensable ; l'annonce et le respect d'un plan constituent à ce titre un point fort des prestations les plus maîtrisées. Le tableau mis à disposition des candidats est peu utilisé pour cette partie de l'épreuve ; il peut contribuer pourtant à renforcer la lisibilité de l'exposé. Le choix le plus souvent effectué - traiter successivement les trois questions accompagnant le corpus - se révèle généralement pertinent, plus particulièrement si l'ensemble de l'exposé est pensé autour d'une problématique clairement annoncée. Les questions sont majoritairement perçues comme un bon cadre et un appui pour le candidat qui les utilise pour organiser son propos et élaborer un exposé bien structuré. Elles peuvent cependant parfois l'empêcher de problématiser ou d'ouvrir sa réflexion. Le jury relève également un certain « formatage » des présentations.

Des textes analysés : les textes proposés constituent un support qu'il convient d'utiliser à bon escient. Aussi le candidat doit-il veiller avant tout à en faire une véritable analyse critique : il ne s'agit en aucun cas de se limiter à leur descriptif ou à la simple reprise des informations présentées : une reformulation, accompagnée d'illustrations concrètes et réalistes, d'une mise en perspective au regard de la problématique définie sont nécessaires. La présentation des textes doit indiquer que le candidat a perçu les enjeux du sujet et qu'il les a interrogés de manière lucide, montrant qu'il est en capacité de prendre du recul et de la distance critique tout en témoignant d'une parfaite loyauté vis-à-vis de l'institution dans laquelle il souhaite prendre sa place.

- **Pour l'entretien**

Des réponses développées : s'il est intéressant pour établir un véritable échange entre le jury et le candidat, et nécessaire pour évaluer ce dernier sur l'ensemble des champs indiqués dans l'arrêté du 19 avril 2013, le format de 30 minutes constitue cependant une réelle difficulté pour les candidats qui ne maîtrisent pas le sujet ou ne parviennent pas à mettre les informations

prélevées dans les textes en perspective avec les missions du professeur des écoles. On peut indiquer que ces 30 minutes desservent principalement les candidats fragiles ou démunis.

Ont été remarqués de manière positive les candidats témoignant d'une certaine capacité à entrer dans l'échange avec les membres du jury : écoute attentive, prise en compte des questions, honnêteté et ouverture ont ainsi pu parfois permettre aux candidats de compenser des exposés malhabiles ou incomplets. Ceux qui, s'appuyant sur le questionnement des examinateurs, se montrent capables d'élargir leur réflexion, de prendre du recul voire de rectifier de manière sincère une idée énoncée un peu hâtivement lors de l'exposé ou au cours de l'échange sont particulièrement valorisés. Il est à noter que les questions ne visent jamais à mettre le candidat en difficulté : il s'agit bien de l'inviter à compléter certains points de son exposé et d'évaluer s'il possède les connaissances et les attitudes indispensables pour exercer le métier de professeur des écoles. Le jury cherche à déceler un potentiel, une capacité à analyser, à dialoguer, jamais à déstabiliser le candidat.

2.2.2.5. Les conseils à apporter aux centres de formation et aux candidats

Des confusions, manques de connaissances et de compétences ont été à plusieurs reprises identifiés par les membres de jury. Afin d'aider les futurs candidats dans leur préparation de l'épreuve et de fournir des indications aux formateurs, il importe de signaler les éléments qui nécessitent une actualisation et/ou un approfondissement particulier ; le propos n'est pas ici de préconiser l'apprentissage d'un « bagage théorique » constitué de textes et de concepts. En effet, si le candidat doit posséder des connaissances précises, il doit également être en mesure de proposer des réponses développées dans lesquelles il manifestera la capacité à les contextualiser en les mettant en lien avec une pratique. Il ne doit donc pas hésiter à ancrer le propos dans le concret en prenant appui sur des expériences de terrain vécues ou observées lors de stages, de suppléances. C'est par cette mise en perspective qu'il utilisera judicieusement les savoirs qu'il aura construits.

Les candidats seront ainsi attentifs à l'étude, à l'analyse et à la mise en œuvre effective des points suivants dans le système éducatif :

- **Les sigles (PEdT, PPRE, PPS, PAI, PAP, APC, TAP, etc.)** : il est attendu d'un candidat au concours qu'il en connaisse la signification et qu'il soit capable de les contextualiser, en les mettant en lien avec une pratique dans les écoles.
- **Les différentes instances de l'école** (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil d'école) avec une attention spécifique portée à celles qui relèvent désormais du cycle 3 (conseil école-collège en particulier), **leur composition, leurs objectifs, les décisions que l'on y prend.**
- **Les textes officiels** (sans négliger la circulaire de préparation de la rentrée scolaire), **les réformes en cours, les textes fondateurs de l'école.** Il convient de replacer les enjeux des évolutions du système éducatif dans leur contexte et leur histoire. Une parfaite connaissance de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République constitue en particulier un incontournable de la préparation du candidat, celle-ci ne se limitant pas aux rythmes scolaires.
- **Les trois cycles** : le socle commun et les programmes ne sont pas systématiquement l'objet d'une interrogation pointue. Leur bonne connaissance est cependant attendue, avec une attention particulière portée à l'articulation entre les deux.

- **Les fondements de la pédagogie, l'apprentissage** (les théories, les modèles) **et sa progressivité ; la différenciation pédagogique, l'individualisation, la personnalisation** : la vision traditionnelle de l'enseignement d'un certain nombre de candidats les conduit à fournir des réponses inappropriées, ancrées sur une posture transmissive de l'enseignant. Cette projection dans le métier ne constitue pas un signal encourageant pour le jury, pour lequel l'élève doit être pris en compte au cœur de chacun des exposés. Les futurs candidats interrogeront notamment la notion de **mise en activité**, (pensée en termes d'objectifs d'apprentissage précis) et le concept de **compétence**.
- **Les problématiques liées à l'évaluation** : pourquoi, pour qui, comment évaluer ? Quels repères précis élaborer ? Quels sont les bénéfices et les limites des différents types d'évaluation (chiffrée, codée, auto-évaluation, évaluation par les pairs, par l'enseignant, etc.) ?
- **La place et la nécessité du travail d'équipe, de la construction de liens forts avec les différents partenaires de l'école** (élus, parents d'élèves, monde associatif), **la prise en compte du territoire dans laquelle elle s'inscrit** (commune, circonscription, ruralité, réseau d'éducation prioritaire) : le futur professeur doit être conscient qu'il n'exercera pas son métier seul, de manière isolée dans la classe mais qu'il travaillera de manière étroite avec les différents acteurs de la communauté éducative.
- **Les spécificités de l'école et du collège** : la mise en place du cycle 3 (CM1-CM2-6^{ème}) doit évidemment inciter les candidats à s'interroger sur leurs similitudes et leurs différences afin de penser la liaison de manière ouverte et innovante. Le potentiel professionnel des candidats est évalué non seulement du point de vue de leur représentation de la conduite d'une classe mais aussi sur leur capacité à prendre en compte la continuité des apprentissages de l'élève sur la totalité de son parcours, à l'école primaire et au-delà.
- **Le positionnement institutionnel au sein de l'Éducation nationale et vis-à-vis des différents partenaires** : les problématiques actuelles du système éducatif - maintien, modalités d'évaluation, relations avec les parents d'élèves - gagneront à être examinées au regard du futur statut de fonctionnaire de l'état dont il sera attendu une parfaite loyauté dans l'exercice des missions qui lui seront confiées.
- Enfin, dans le cadre de la mobilisation pour **les valeurs de la République**, une attention toute particulière est portée à l'évaluation des candidats sur leur capacité à faire partager ces valeurs, à appréhender les enjeux des missions de l'école ainsi que les responsabilités attachées au métier de professeur des écoles dans ce cadre : les principes d'égalité (notamment entre les filles et les garçons), de citoyenneté, de neutralité, de laïcité, d'équité, de tolérance, de refus de toutes discriminations doivent bénéficier d'une place centrale dans la réflexion des postulants. Cette thématique fait l'objet d'un questionnement à un moment particulier de l'entretien mais constitue également un fil rouge tout au long de son déroulé : outre les connaissances des valeurs et de leurs enjeux, il est attendu du candidat qu'il sache les contextualiser et montrer de quelle manière, au quotidien, un enseignant peut les faire vivre et les transmettre aux élèves, d'une part à travers les situations vécues dans la classe et à l'école, d'autre part en prenant appui sur l'enseignement moral et civique, sur la littérature, l'histoire, les arts visuels, la musique, qui sont autant de domaines d'enseignement qui permettent d'aborder les valeurs et les symboles de la République.

2.3. Épreuve orale en langue régionale

Descriptif de l'épreuve

Préparation : 30 minutes

Durée : 30 minutes

Notation : 60 points

Toute note égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

Épreuve :

Entretien avec le jury en breton à partir d'un document sonore ou écrit authentique en breton relatif à la culture ou à la langue bretonne.

Finalités:

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer les compétences de compréhension écrite et orale, d'expression orale en continu et en interaction. Le jury mesure la capacité des candidats à enseigner en breton dans une classe bilingue à parité horaire ou en immersion.

2.3.1. Résultats obtenus dans l'académie

- Moyenne générale des notes : 37,6 sur 60 (70 candidats admissibles présents)
- Moyenne des candidats du concours externe public spécial Langue Régionale : 36 sur 60 (48 candidats)
- Moyenne des candidats du second concours interne public spécial Langue Régionale : 30 sur 60 (2 candidats)
- Moyenne des candidats du concours spécial privé Langue Régionale : 39,8 sur 60 (12 candidats présents ; 2 candidats admissibles ne se sont pas présentés)
- Moyenne des candidats du concours externe spécial privé Diwan : 44,6 sur 60 (8 candidats présents ; 2 candidats admissibles ne se sont pas présentés)

2.3.2. Remarques sur la prestation des candidats

Le niveau constaté est très hétérogène et pas toujours conforme aux attentes du jury.

Des candidats se sont montrés excellents du point de vue linguistique et avec une projection dans le métier d'enseignant en classe bilingue. Ceux-ci ont montré une réflexion pertinente sur le métier d'enseignant bilingue, s'appuyant sur l'expérience acquise lors des stages en pratique accompagnée et en responsabilité (place de la langue dans les apprentissages).

Les connaissances culturelles, qu'elles soient liées à la culture bretonne, à la culture générale ou à des sujets d'actualité sont souvent très en-dessous des attendus du jury, y compris des connaissances de base relevant de la culture bretonne (*Barzhaz Breizh*, les « Johniged », le collectage de chants et de contes...)

Exposé :

Lors de la prise de parole en continu, le jury attend des candidats qu'ils utilisent au mieux le temps qui leur est alloué (10 minutes). Trop de candidats concluent au bout de trois à six minutes (un candidat s'est exprimé moins de deux minutes). Une fois explicité le contenu du document, il est attendu des candidats qu'ils développent les thèmes abordés dans le texte et en problématisent les enjeux, qu'ils appuient leur argumentation sur des exemples précis, en s'appuyant sur le texte, sur leurs connaissances culturelles et leur expérience personnelle et/ou pédagogique. Ils peuvent ouvrir leur propos vers d'autres sujets qu'ils maîtrisent mieux, dans la mesure où il y a une cohérence avec le texte présenté (par exemple, un candidat ayant un sujet sur le football étend son propos à d'autres sports ou à l'utilisation qu'en font les médias). Il n'est pas demandé une proposition systématique d'utilisation du texte dans une classe. Les candidats les plus performants ne se contentent pas de paraphraser le texte mais en présentent une synthèse éclairée par la lecture ou la citation de courts passages. Une conclusion ouverte permet de lancer le dialogue avec le jury.

Entretien :

L'entretien oral n'a pas pour but de faire montre d'une connaissance encyclopédique, mais le jury attend tout de même qu'à ce niveau les candidats puissent s'exprimer sur des sujets de culture bretonne qui relèvent de la culture générale (les écrivains, le théâtre, les pardons, le collectage, etc.) ou de l'actualité (les festivals, la langue bretonne sur internet, etc.), ainsi que l'impact, au niveau régional, d'un événement d'envergure internationale (par exemple les suites de la Seconde Guerre mondiale).

Nous invitons les candidats à s'intéresser au bilinguisme en général, ainsi qu'à l'entrée dans une langue seconde.

Lors de l'entretien, il est de bon ton de privilégier des réponses argumentées, mais sans en faire un long monologue qui ne laisse pas de place aux questions du jury.

La capacité à interagir est essentielle dans l'évaluation du candidat : prise en compte des questions du jury, capacité à rebondir sur une proposition, à répondre aux questions... Les candidats doivent faire preuve d'ouverture d'esprit, d'une capacité à se remettre en question, sans polémiquer avec les membres du jury, ni les interpeller sur leur expérience personnelle.

Au vu de la formation en breton parfois très récente des candidats, l'expression s'est trouvée fortement limitée pour certains, que ce soit dans la présentation ou dans les interactions. Un niveau raisonnable de maîtrise de la langue bretonne est indispensable pour réussir (niveau B2 du Cadre Européen de Référence pour les Langues, c'est à dire « utilisateur indépendant »). Le jury invite les futurs candidats à se référer à ce cadre avant de s'inscrire au concours spécial langue régionale.

Les remarques faites les années précédentes sur les points d'amélioration chez certains candidats restent les mêmes, à savoir :

- Phonologie peu authentique, influencée par le français : on attend des candidats qu'ils parlent un breton respectant les règles de base de la phonologie de la langue bretonne ;
- Méconnaissance de la forme d'habitude ;
- Méconnaissance de la forme négative ;
- Maîtrise insuffisante des paradigmes du verbe « *bezañ / bout* » ;
- Méconnaissance du génitif (« *ar c'haier ma zad kozh** » → *kaier ma zad kozh*) ;

- Insuffisance des tournures idiomatiques (constructions spécifiques, expressions imagées). La connaissance de ces locutions propres au breton permet d'apprécier le niveau de compréhension et d'expression des candidats et de déterminer dans quelle mesure ils se sont approprié la logique de la langue ;
- Maîtrise limitée des phrases complexes ;
- Mutations consonantiques ;
- Ancrage de la langue dans la civilisation ;
- Nécessité de développer son argumentation et de l'appuyer sur des exemples précis.

3. Statistiques

3.1. Concours de professeurs des écoles publics

3.1.1. Postes par département

CRPE session 2016	Concours externe	Concours externe spécial LR	3 ^e concours	2 nd concours interne spécial LR
Côtes d'Armor	66	8	6	0
Finistère	33	19	7	1
Ille-et-Vilaine	117	5	8	0
Morbihan	53	10	7	0
Total	269	42	28	1

3.1.2. Résultats globaux

Postes offerts : 340

Candidats inscrits : 3233

Candidats présents aux épreuves d'admissibilité : 1390

Candidats déclarés admissibles : 693

Candidats admis : 340

Admis/présents aux épreuves d'admissibilité : 24,5%

3.1.3. Résultats par concours

CRPE Session 2016	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Seuil admission	Liste Compl.	Admis /présents
Concours externe	269	2532	1159	585	269	13,06	15	23,2%
Concours externe spécial langue régionale	42	95	68	48	42	9,24	/	61,8%
3 ^e concours	28	578	160	58	28	13,31	2	17,5%
Second concours interne LR	1	28	3	2	1	9,76	/	33,3%

3.1.4. Résultats par épreuve

3.1.4.1. Épreuves d'admissibilité

- Épreuve écrite de français

CRPE Session 2016	Présents	Moy/20	Moy/40
Concours externe	1159	12	24
Concours externe spécial langue régionale	68	11	22
3 concours	160	11,3	22,6
Second concours interne LR	3	10,4	20,8

- Épreuve écrite de mathématiques

CRPE Session 2016	Présents	Moy/20	Moy/40
Concours externe	1151	11,9	23,8
Concours externe spécial langue régionale	68	10,4	20,7
3 concours	159	11,1	21,2
Second concours interne LR	3	8,9	17,8

- Épreuve écrite de breton

CRPE Session 2016	Présents	Moy/20	Moy/40
Concours externe spécial langue régionale	66	10,7	21,4
Second concours interne LR	3	6	12

3.1.4.2. Épreuves d'admission

- Mise en situation professionnelle

		Concours externe		Concours externe spécial LR		3 ^e concours		2 ^e concours interne LR	
		Cdts	Moy /20	Cdts	Moy /20	Cdts	Moy /20	Cdts	Moy /20
Domaine n°1	Sciences et technologie	226	12,4	13	10,5	33	13	/	/
Domaine n°2	Histoire	108	11,7	10	11,5	6	11,4	/	/
Domaine n°3	Géographie	29	13,2	3	10,7	5	14,7	1	10
Domaine n°4	Éducation musicale	44	12,3	7	11,7	3	13,8	/	/
Domaine n°5	Histoire des arts	32	11,5	3	5,8	2	14,7	/	/
Domaine n°6	Arts visuels	57	12	8	15	3	12	1	5
Domaine n°7	Enseignement moral et civique	68	10,7	4	9,8	6	11,9	/	/

- Entretien à partir d'un dossier

	Concours externe		Concours externe spécial LR		3 ^e concours		2 ^e concours interne LR	
	Moy/20	Moy/100	Moy/20	Moy/100	Moy/20	Moy/100	Moy/20	Moy/100
Moyenne générale	12	60,2	12	60,2	12,1	60,4	9,5	47,5
Nombre de candidats	563		48		56		2	

- Épreuve orale de breton

CRPE Session 2016	Présents	Moy/20	Moy/60
Concours externe spécial langue régionale	48	12	36
Second concours interne LR	2	10	30

3.2. Concours de professeurs des écoles privés

3.2.1. Postes par département

CRPE session 2016	Concours externe	Concours externe spécial LR	Concours externe privé Diwan	2 nd concours interne
Côtes d'Armor	7	2	2	1
Finistère	10	3	2	1
Ille-et-Vilaine	30	2	1	1
Morbihan	18	3	2	1
Total	65	10	7	4

3.2.2. Résultats globaux

Postes offerts : 86

Candidats inscrits : 897

Candidats présents à l'admissibilité : 366

Candidats admis : 86

Admis/présents à l'admissibilité : 23,5%

3.2.3. Résultats par concours

CRPE Session 2016	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Seuil admission	Liste compl.	Admis /présents
Concours externe	65	772	310	131	65	13,31	/	21%
Concours externe spécial langue régionale	10	54	29	14	10	8,62	/	34,5%
Concours externe privé Diwan	7	26	15	10	7	9,16	/	46,7%
Second concours interne	4	45	12	7	4	11,60	/	33,3%

3.2.4. Résultats par épreuve

3.2.4.1. Épreuves d'admissibilité

- Épreuve écrite de français

CRPE Session 2016	Présents	Moy/20	Moy/40
Concours externe	310	11,7	23,5
Concours externe spécial langue régionale	29	11	22
Concours externe privé Diwan	15	9,2	18,5
Second concours interne	12	12,1	24,2

- Épreuve écrite de mathématiques

CRPE Session 2016	Présents	Moy/20	Moy/40
Concours externe	309	11,6	23,1
Concours externe spécial langue régionale	29	9,2	18,3
Concours externe privé Diwan	15	8,3	16,5
Second concours interne	12	8,6	17,3

- Épreuve écrite de breton

CRPE Session 2016	Présents	Moy/20	Moy/40
Concours externe spécial langue régionale	29	8,6	17,2
Concours externe spécial Diwan	15	14,3	28,7

3.2.4.2. Épreuves d'admission

- Mise en situation professionnelle

		Concours externe		Concours externe spécial langue régionale		Concours externe spécial langue régionale-Diwan		2 ^e concours interne	
		Cdts	Moy /20	Cdts	Moy /20	Cdts	Moy / 20	Cdts	Moy /20
Domaine n°1	Sciences et technologie	55	12	4	11,9	7	8,6	3	12,1
Domaine n°2	Histoire	34	13,1	4	9,1	2	13,8	3	6,9
Domaine n°3	Géographie	8	14,2	2	11,7	/	/	/	/
Domaine n°4	Éducation musicale	7	13,6	2	11,5	1	1	/	/
Domaine n°5	Histoire des arts	/	/	1	11,3	/	/	/	/
Domaine n°6	Arts visuels	12	14,2	1	6	/	/	1	9
Domaine n°7	Enseignement moral et civique	15	13,2	/	/	/	/	/	/

- Entretien à partir d'un dossier

	Concours externe		Concours externe spécial langue régionale		Concours externe spécial langue régionale Diwan		2 nd concours interne	
	Moy/20	Moy/100	Moy/20	Moy/100	Moy/20	Moy/100	Moy/20	Moy/100
Moyenne générale	13,2	65,8	10	50	7,1	35,4	12,6	63
Nombre de candidats	131		14		10		7	

- Épreuve orale de breton

	Présents	Moy/20	Moy/60
Concours externe spécial langue régionale	12	13,3	39,8
Concours externe spécial langue régionale - Diwan	8	14,9	44,6